FINANCÉ PAR:

Pew Bertarelli OCEAN LEGACY

SOUTIEN FINANCIER · OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

TeMeUm Terres et mers ultramarines

RAHUI I HUAHINE

A TI'A MATAIREA ISLAND PROTECTORS

atmislandprotectors.org
@atmislandprotectors
atmislandprotectors@gmail.com
BP 448 Fare Huahine 98731

NO TATOŪ NO ANANAHI

Un projet communautaire visant à protéger les écosystèmes du lagon de Huahine afin d'assurer la sécurité alimentaire, la préservation de la biodiversité et la résilience face au changement climatique.

Table de Matieres

1. Résumé **4**

2. Nos objectifs **6**

3. Méthode **7**

4. Résultats des entretiens **8**

5. Analyse complète de l'île **11**

6. État Actuel du Lagon par District **15**
- Parea 15
- Maeva 17
- Faie 19
- Maroe 20
- Tefarerii 22
- Haapu 23
- Fitii 25
- Fare 27

7. Idées de Zonage Rahui / ZPR **29**
- Huahine 29
- Parea 30
- Maeva 32
- Faie 33
- Maroe 34
- Fitii 35
- Fare 36

8. Conclusion **36**

Annexe 1: Protection des Espèces Clés **39**

Annexe 2: Les résultats de nos entretiens avec les pêcheurs de Huahine, en détail. **49**

1. Résumé

À la suite de la campagne de l'association "A Ti'a Matairea" qui avait pour but de créer des zones d'ancrage à Huahine afin de réduire considérablement les impacts négatifs des navires endommageant les coraux vivants avec leurs ancres, le prochain besoin critique pour nos lagons est de renforcer les réglementations de pêche existantes ainsi que créer un réseau d'aires protégées autour de notre île.

Avant la colonisation, nos Tupuna respectaient la nature. De la terre à la mer, ils s'aidaient du *calendrier lunaire* et respectaient certaines règles sur les espèces à pêcher (quand, quelle taille, etc…). Ils avaient de la connaissance dans le domaine de la pêche. Ils connaissaient parfaitement les saisons pour chaque espèce de poisson, leurs périodes de reproduction etc. Les pêcheurs polynésiens étaient *des scientifiques de l'observation* et comprenaient leurs écosystèmes afin de pêcher dans leurs *limites naturelles* car nos Tupuna pensaient déjà à maintenir un écosystème équilibré ceci afin d'assurer la sécurité alimentaire pour les générations futures.

C'est ce qu'on appelle "Rahui".

Aujourd'hui, le système Rahui n'est pas utilisé aussi couramment qu'avant et très peu de lois françaises sont connues et mises en application sur notre île, en ce qui concerne la vie marine. Même les lois en vigueur à Huahine ne sont souvent pas respectées.

Ces constats ont conduit à un déclin drastique touchant toutes les espèces lagonaires, dû à la surpêche, au non-respect des tailles et des fermes de pêche des crustacés ainsi qu'à la pêche aux multiples techniques "destructrices".

Il est essentiel que les habitants de Huahine, les pêcheurs, les administrations ainsi que les associations se réunissent pour trouver une solution quant à la dégradation de notre écosystème lagonaire avant qu'il ne soit trop tard.

Le village de Haapu a réussi à remettre les pratiques du Rahui dans leur lagon depuis 2012. Le village de Maeva a lui aussi pu mettre en place des petites *"zones d'eaux protégées"* grâce à la mise en place de certaines règles de Rahui et ce, depuis 1970. Aujourd'hui les résultats constatés sur l'écosystème marin à Haapu s'avèrent très positifs pour le lagon et les habitants du village. Ce district nous a montré qu'il est possible de rétablir le système Rahui traditionnel. Cependant, il est essentiel de préciser qu'à travers de nos recherches, nous avons compris que Haapu était le seul village, parmi toutes les communes de Huahine à avoir été capable d'appliquer le Rahui *de manière traditionnelle* en raison de la présence d'influences locales, de véritables acteurs sociaux-culturels, qui savent faire respecter les règles au sein de leur communauté. Il semble possible que le lagon de Fare puisse également être géré de cette manière pour les mêmes raisons.

Pour les autres communes de Huahine, nous avons la possibilité d'utiliser le système traditionnel du Rahui, renforcé par des lois du pays, avec l'aide de la Direction des

Ressources Marines pour créer des ZPR (Zone de Pêche Réglementée) pour chaque commune. Celles-ci seront spécifiques aux besoins de chaque district en fonction de la volonté des pêcheurs, de l'état des lieux de leurs fonds marins.

Lors de nos entretiens avec les pêcheurs, nous avons appris que beaucoup d'entre eux ont remarqué que, sans supervision ni sanctions pour faire appliquer les règles, ce système ne serait pas respecté pour de nombreuses raisons :

- L'ignorance des habitants quant à l'état désastreux de nos lagons et aux conséquences pour les générations futures (manque de sensibilisation)
- Le manque d'emplois oblige les habitants à gagner leur vie par la pêche puis la vente de poissons - ce qui engendre forcément un phénomène de surpêche avec des techniques dévastatrices pour certains espèces (filets de pêche de taille en dessous de "*4 doigts"*, la pêche de nuit dans des zones déjà très visitées etc.)
- L'export massif de nos espèces marines vers d'autres îles avec des prix de vente plus élevés qu'à Huahine, aujourd'hui facilité par la venue des nouveaux bateaux pour transports de passagers et frêt.

Ce sont les raisons pour lesquelles le district de Tefarerii a choisi d'utiliser un système de type " ZPR " dans ses lagons. Ils sont actuellement en train de définir leurs zones et leur réglementation en fonction des constats et des besoins de leur communauté et ceci en collaboration avec la DRM.

Nous pensons qu'une approche communautaire et participative qui combine les connaissances des pêcheurs de l'île ainsi que les outils modernes est le meilleur moyen d'assurer une protection réelle de la vie marine et de préserver tous ses avantages pour nos générations futures.

C'est pour cela que l'on propose pour les districts de Parea, Maeva, Faie, Maroe, Fitii et Fare un Rahui intégré dans la structure juridique d'une ZPR.

En d'autres termes un "Rahui" où les acteurs locaux s'accordent sur les zones, les espèces et sur les différentes façons de protéger leur lagon.

La structure juridique de la ZPR assure le suivi et le bon fonctionnement du Rahui grâce à la mise en place d'un système de balisage, de signalétique, de communication et enfin d'une possibilité de poursuite judiciaire en cas de manquement et au non-respect des règles.

Ci-dessous, nous appellerons cela *Rahui* + *ZPR.*

2. Nos objectifs

Le projet ***Rahui I Huahine*** a pour but de protéger notre *"garde à manger",* comme beaucoup de locaux le disent, restaurer la biodiversité de notre écosystème lagonaire, favoriser et augmenter

de manière significative les chances de survie des habitants de notre île face aux difficultés que nous connaissons actuellement qui sont liées au changement climatique.

Notre écosystème corallien est très sensible et dépend des services écosystémiques de tous les différents poissons et autres types de vie présents (notamment nos lagons sont en manque des poissons qui consomment des algues) pour se régénérer. Le niveau de la mer, selon des études scientifiques, devrait augmenter de **12 à 23 cm d'ici 2050** en raison du **réchauffement climatique**, il est donc essentiel que nos récifs-barrières soient en bonne santé et aient la capacité de se régénérer pour continuer à protéger les côtes de notre île.

Le rôle d'A TI'A MATAIREA est ainsi de faciliter les démarches et de soutenir les communes qui choisissent de créer une ou plusieurs zones Rahui + ZPR dans leur district.

Notre but n'est pas de forcer quoi que ce soit ni qui que ce soit, seulement de *soutenir et faciliter le processus de mise en place de réglementations visant à protéger nos lagons et notre population*.

Notre association est en mesure d'apporter quelques aides financières aux communes qui souhaitent adhérer à ce projet afin de les aider dans la mise en œuvre et ceci grâce à différentes subventions obtenues par notre association.

Nous savons qu'il est absolument nécessaire que les pêcheurs et les riverains concernés participent activement à la création de ces nouvelles zones et ces réglementations.

Les pêcheurs connaissent le lagon mieux que quiconque, et leur contribution est cruciale pour créer des moyens de protection efficaces.

Nos objectifs sont les suivants:

1) Mettre en place de nouvelles réglementations qui s'appliquent à toute l'île (en s'appuyant sur la réglementation du Rahui actuel de Haapu), par exemple :
    - Fermeture alternée de 3 mois pour les **langoustes/pahua** *(Février-Mars-Avril / Août- Septembre-Octobre)*
    - Fermeture alternée de 3 mois pour les **papa'a/varo/tuai** *(Novembre- Décembre-Janvier / Mai-Juin-Juillet)*
    - L'interdiction des filets de moins de 4cm de coté

2) Création des Rahui + ZPR à Parea, Maeva, Faie, Maroe, Fitii et Fare adaptés aux besoins des pêcheurs et l'écosystème.

3. Méthode

Notre méthode est axée sur la participation et la collaboration avec la population de Huahine, en particulier les pêcheurs qui dépendent de ces ressources pour se nourrir et subsister.

Notre stratégie de développement en collaboration avec la DRM, se définit en 11 étapes qui sont les suivantes :

1) Interviewer le nombre maximum de pêcheurs des villages de Huahine: Parea, Maeva, Faie, Maroe, Tefarerii, Fitii, Fare, et Haapu y compris les anciens qui ont déjà eu connaissance des pratiques traditionnelles du Rahui.
2) Rassembler et organiser les informations sur les espèces clés et les besoins des pêcheurs de l'île.
3) Utiliser la cartographie informatique pour cataloguer les zones vitales de reproduction et de migration des espèces clés.
4) Présenter des informations à la Direction des Ressources Marine pour analyser et aider à localiser les zones / espèces les plus importantes à protéger, et quels moments pour mieux les protéger.
5) Soutenir chaque commune à formuler une demande officielle à la DRM pour la mise en place d'un rahui/ZPR.
6) Réaliser un diagnostic de chaque commune avec le DRM et présenter les résultats de l'étude aux habitants de chaque district. Définir un plan de protection pour chaque village en tenant compte des besoins locaux.
7) Elaboration du projet avec chaque commune, les pêcheurs et la population :

    a. Travail de concertation avec les pêcheurs et la population pour choisir une zone et les règles en fonction des objectifs de gestion
    b. Rédaction d'un projet d'arrêté
    c. Projet présenté à la population
    d. Modifications apportées si besoin
    e. Projet validé par la commune concernée

8) Présentation du projet au Conseil des Ministres pour adoption
9) Des scientifiques biologistes feront une étude générale de nos lagunes pour évaluer l'état actuel afin d'obtenir un état des lieux au plus proche de la réalité mais aussi d'avoir des documents officiels comme outils de comparaisons avec les rapports qui seront établis dans le futur.
10) Mise en place du Rahui + ZPR sur le terrain :

- Comité de gestion
- Balisage et signalétique
- Suivi du Rahui + ZPR

11) Évaluation de l'impact des Rahui + ZPR après 5 ans

4. Résultats des entretiens

Nous avons mené des entretiens avec plus de **100 pêcheurs de Parea, Fitii, Maroe, Maeva, Faie, Tefarerii, Fare et Haapu** pour évaluer leur désir de créer de nouvelles réglementations de pêche, enregistrer leurs principales observations, comprendre leurs besoins, comprendre ce qui est pêché, etc.

Nous avons aussi mené des entretiens a Haapu afin d'en savoir plus sur leur système rahui et ses succès, bien que nous ne voyons aucune raison de changer ce qui fonctionne déjà à Haapu. Les entretiens ont été assez différents de ceux menés ailleurs donc Haapu n'est pas inclu dans le tableau ci-dessous. (Pour plus de détails, voir Annexe 2). L'analyse de ces entretiens est présentée dans la section suivante.

Tableau 1: Les résultats de nos entretiens avec 101 pêcheurs de Huahine

	Parea	**Fitii**	**Maeva**	**Faie**	**Fare**	**Tefarerii**	**Maroe**	**Total**
Nombre de pêcheurs interrogés	24	19	18	5	6	12	17	101
% de pêcheurs qui favorisent la création des nouvelles règles	83	79	83	80	66	67	82	77%
% de pêcheurs vivant que de la pêche	42	47	33	60	17	25	12	34%
% de pêcheurs qui chasse au pupuhi	71	79	44	80	67	92	53	69%
% de ces pêcheurs qui chassent la nuit	88	73	88	100	75	100	78	86%
% de pêcheurs qui pêchent aux filets	33	42	44	20	47	58	65	44%

% de ces pêcheurs qui utilisent des filets de moins de 3.5 doigts	1	26	50	100	75	48	72	53%
% de pêcheurs qui pêchent le pahua (bénitiers) pour vendre	4	16	0	0	0	0	12	5%
% de pêcheurs qui ont leur propre vaa, un bateau à moteur (BaM) ou rien.	Vaa 17 BaM 38 Rien 44	Vaa 30 BaM 70 Rien 0	Vaa 50 BaM 33 Rien 17	Vaa 20 BaM 80 Rien 0	Vaa 33 BaM 33 Rien 33	Vaa 33 BaM 67 Rien 0	Vaa 53 BaM 35 Rien 12	Vaa 33% BaM 51% Rien 16%
% de pêcheurs qui soutiennent la réglementation de 30 cm pour le pupuhi po en fonction des espèces.	71	90	94	100	100	92	88	91%
% de pêcheurs favorables à une fermeture supplémentaire alternée de 3 mois pour la pêche aux langoustes.	79	90	83	80	83	92	77	83%
% de pêcheurs qui soutiennent une fermeture alternée de 3mois/3mois pour la pêche aux bénitiers (pahua)	79	84	94	100	83	75	77	85%
% de pêcheurs qui soutiennent la fermeture supplémentaire pour le crabe/ (papa'a) et Varo.	79	95	83	100	100	83	71	87%
% de pêcheurs qui souhaitent interdire les filets de moins de 3,5 doigts dans leur commune et sur Huahine	92	95	100	100	83	75	82	90%

% de pêcheurs qui favorisent la création d'une ZPR dans leur district.	96	84	94	80	83	92	59	84%

Tableau 2. Questions supplémentaires en détail

	Parea	**Fitii**	**Maeva**	**Faie**	**Fare**	**Tefarerii**	**Maroe**
Changements environnementaux les plus constatés	Diminution des poissons en général, des pahua, et des fruits de mer	Diminution des poissons en général, des fruits de mer, augmentation de coraux morts	Diminution des poissons en général, des fruits de mer, augmentation de la pollution dans le lac dû aux *fa'a'apu* du motu et aux habitations au bord du lac.	Diminution des poissons en général et des langoustes, augmentation des coraux morts	Diminution des poissons en général et des langoustes, augmentation des coraux morts	Diminution des poissons en général, papa'a et langoustes et la présence de coraux morts.	Diminution des papa'a et des pahua, la présence de coraux morts, plus de boue dans l'eau à cause du terrassement
Espèces clés à protéger	N/A	Le perroquet, le napoléon et le « paraha peue »	Le perroquet, le « paraha peue » et le « 'ume »	Le perroquet, le « 'ume » et le « paraha peue »	Le perroquet, le « para'i » et le « 'ume »	N/A	N/A

5. Analyse complète de l'île

Après avoir analysé les données reçues pour chaque commune, nous les avons analysées ici pour l'ensemble des entretiens réalisés à Huahine, sans compter Haapu.

a. **101 pêcheurs** ont été interrogés.
b. **POUR ou CONTRE la création de nouvelles réglementations :** 77% des pêcheurs veulent créer une sorte de nouvelle réglementation de la pêche.
c. **Âge :** 28% des pêcheurs interrogés ont 30 ans ou moins, 37% ont entre 31-50 ans et 35% ont 51 ans ou plus.
d. **Revenus :** 34% des pêcheurs interrogés vivent exclusivement de la pêche.

"C'est difficile ! Je pêche le poisson et ne commercialise que des langoustes pour pouvoir subvenir aux besoins minimum du foyer. Je fais aussi le fa'a'apu et le coprah pour compenser les 3 mois où je ne pêche pas la langouste, mais ce n'est pas évident car il faut un terrain pour cultiver. Ils auraient dû penser aux personnes qui vivent exclusivement de pêche et qui ne s'aident pas de la terre." *Extrait du témoignage de Jean, pêcheur de langouste et poisson*

e. **Pêche aux crustacés :** 26% des pêcheurs pêchent le crabe/ou le varo, 25% pêchent la langouste et 21% pêchent la langouste & le crabe.
f. **Chasse sous-marine :** 69% des pêcheurs participent à la chasse sous-marine « pupuhi », et 88% d'entre eux participent à la chasse sous-marine de nuit « pupuhi po » pour la commercialisation mais aussi pour la consommation.
g. **Pêche aux filets** : 28% des pêcheurs pêchent avec des filets de moins 3.5 doigts et 19% pêchent avec les filets plus grands. Les pêcheurs aux filets maillant moins de 4cm de côté sont plus nombreux.
h. **Pêche aux bénitiers (pahua) :** Parmi les 47% de pêcheurs de pahua, 5% d'entre eux les vendent.
i. **Pêche à l'époque contre maintenant :** 51% des pêcheurs disent qu'ils attrapent plus de poissons avant contre 8% qui pensent que la pêche est meilleure aujourd'hui. Le reste n'a pas d'avis à ce sujet.
j. **Transport de pêche :** 37% des pêcheurs ont un va'a, 55% ont un bateau à moteur, 8% n'ont ni vaa ni bateau.
k. **Changements environnementaux les plus constatés :** Une diminution des tous crustacés et des poissons est constatée sur toute l'île de Huahine, ainsi qu'une augmentation des coraux morts. Dégradations fait par l'homme ont également été observés souvent: pollution par les nitrate (l'engrais excessif dans les fa'a'apu), pollution

par les ordures, pollution par les évacuations des habitations directement dans le lac ou dans la mer sans utilisation de filtre (option de filtre naturelle à installer à chaque habitation en bord de mer ou bord de lac : rocher, charbon, sable …).

"J'ai vu une diminution de toutes les espèces en 10 ans! L'homme est un génocide à lui seul, il n'a aucun respect de la nature et de sa culture! L'urbanisation à créé la pollution ! [...] La création d'une coopérative serait une idée pour aider les pêcheurs mais aussi les poissons. Tous les 3ans je fais un test du lac, en 2010 les analyse on prouvé que les animaux vivants dans le lac sont impropre à la consommation humaine et que pourtant tout le monde en consomme" *Extrait du témoignage de Hiro Tefaarere, 67 ans, ancien pêcheur au large et ancien pêcheur au fusil et actuel président de l'association "Moruroa e tatou"*

l. **Règlement de taille :**91% des pêcheurs soutiennent la réglementation de 30 cm pour le pupuhi po en fonction des espèces. (Voir FIgure 1 ci-dessous)

Figure 1. Règlement de taille pour le pupuhi po

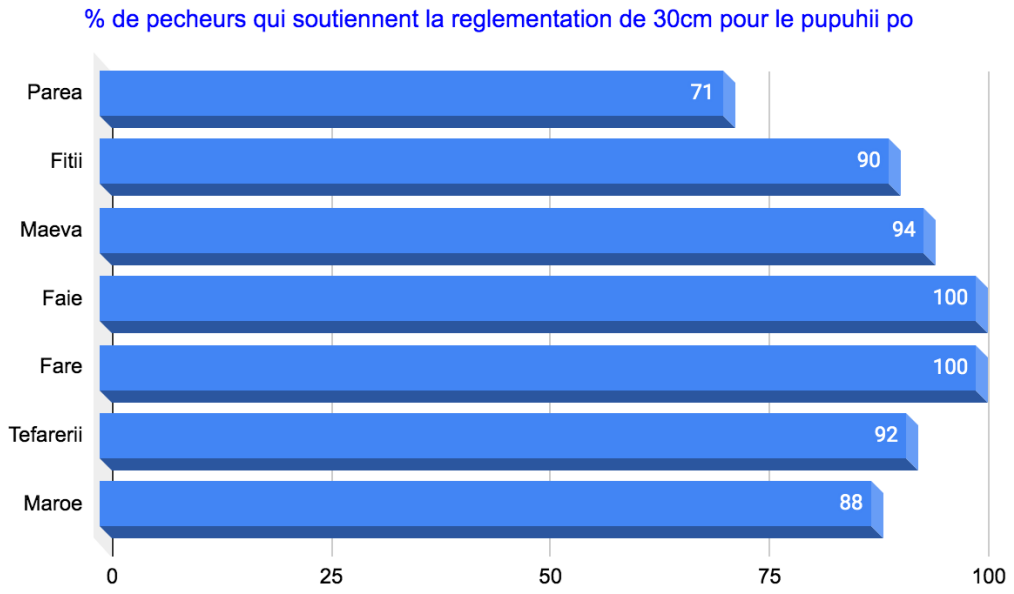

Source: Entretiens du projet

m. **Réglementation pour l'utilisation des filets de pêche :** 90% des pêcheurs souhaitent interdire les filets de moins de 3,5 doigts dans leur commune et sur Huahine. (Voir Figure 2 ci-dessous)

Figure 2. Réglementation pour l'utilisation des filets

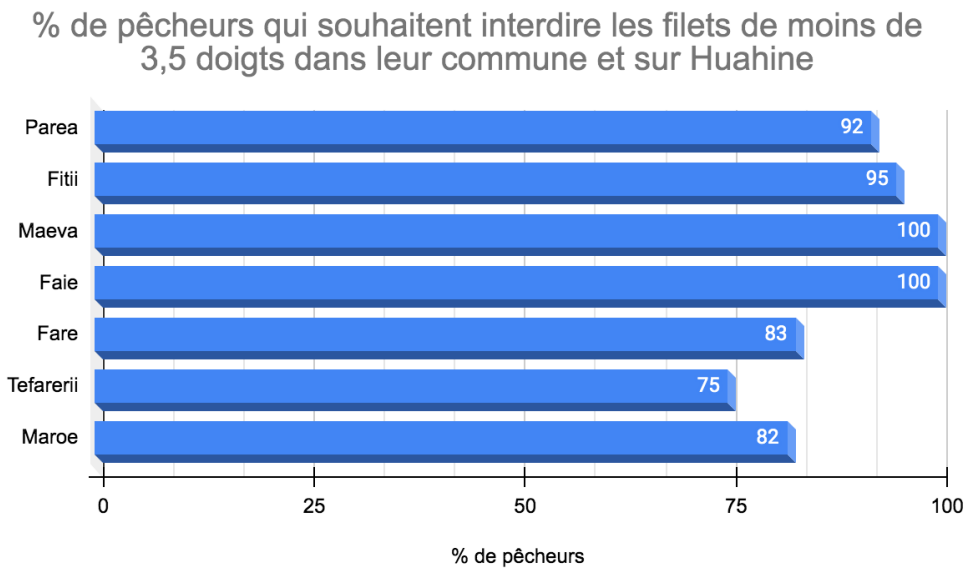

Source: Entretiens du projet

n. **Réglementation pour la pêche de langoustes :** 83% des pêcheurs sont favorables à une fermeture supplémentaire alternée de 3 mois/3 mois pour la pêche aux langoustes

"J'ai constaté une diminution drastique de la population des langoustes depuis le changement de fermeture fait par le gouvernement en 2012 juste à cause d'un scientifique qui a dit que la langouste pendait toute l'année. C'est vrai qu'elles pondent toute l'année mais 80-90% pondent en Nov-Dec-Jan, la période où la demande de langouste grimpe. Je pense que je suis le seul à le penser mais on devrait tous se mobiliser pour amener la fermeture comme avant afin que l'espèce perdure." *Extrait du témoignage de Vincent, 52 ans pêcheur polyvalent*

"Je suis mitigé pour la fermeture supplémentaire de la langouste car je pense que le plus efficace serait d'interdire la capture de la femelle en générale, qu'elle soit grainée ou pas. Les contrôles seraient alors plus ciblés et l'espèce pourrait alors perdurer." *Extrait du témoignage de Manoa, 27 ans, pêcheur polyvalent*

"Pour mieux garantir la pérennité de l'espèce on devrait interdire la capture de la femelle langouste en générale, car le non-respect des tailles et des prises grainées sont encore présent sur l'île." *Extrait du témoignage de Pirae, 23 ans, pêcheur polyvalent*

o. **Règlement des bénitiers (pahua) :** 85% soutient une fermeture alternée de 3mois/3mois pour la pêche aux bénitiers (pahua)
p. **Règlement des crabe et varo :** 87% soutient la fermeture supplémentaire 3 mois/3 mois pour le crabe/varo

*"**Une fermeture supplémentaire des crustacés serait nécessaire pour que l'espèce puisse perdurer. Prenons exemple sur le village de Haapu au niveau des fermeture."*** *Extrait du témoignage de Fariki, ancien pêcheur lagonaire*

"On peut dire que je vis presque exclusivement de la pêche. J'ai remarqué une diminution des langoustes et des papa'a/varo, quant aux poissons, ils sont toujours présents mais ils sont plus profonds. Je pense que délimiter des zones de pêches serait idéal, afin de préserver notre garde à manger." *Extrait du témoignage de Patrick, 39 ans, pêcheur polyvalent.*

q. **POUR ou CONTRE une ZPR:** 84% sont en faveur de la création d'une ZPR dans leur district (Voir Figure 3, ci-dessous)

Figure 3. POUR ou CONTRE un ZPR?

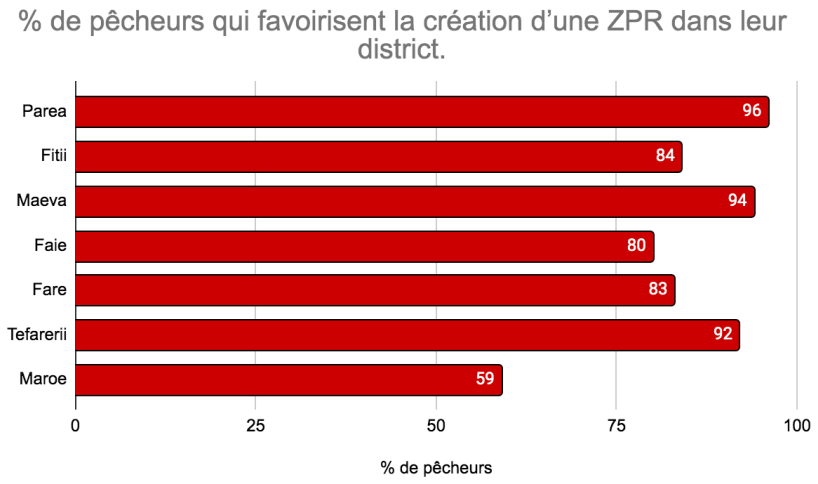

Source: Entretiens du projet

"J'aimerais bien que chaque pêcheur reste dans leur commune, entre Maroe (les jeunes viennent en cachette) qui viennent pêcher les varo/papa'a et Fitii les pahua/langoustes et même lors des fermetures alternées. C'est un problème car nous avons fait le choix de préserver nos ressources et eux viennent se servir sans respecter." *Extrait du témoignage de Félix, pêcheur au filet maillant 3 doigts, au pupuhi po et crustacés*

6. État Actuel du Lagon par District

Parea

Orange **: Zone Affaiblie**
Zone où les coraux sont encore vivants mais commence à s'affaiblir. Il y a une surpêche des bénitiers/ *pahua* dans cette région. Elle reste une zone poissonneuse.

Bleu : **Zone Poissonneuse & langoustes**
Zone à forte houle, idéale pour la protection naturelle des espèces. C'est une zone où la pêche est difficile et donc où les espèces prospères.

Blanc: **Zone de reproduction**
Cette zone est rarement calme à cause de la forte houle du sud qui se produit toute l'année.

Vert : **Zone nurserie**
Zone de nurserie pour les juvéniles. La baie de Mahuti est une zone de nurserie et une zone à *papa'a*. Les coraux se sont affaiblis dans cette zone, peut-être pour deux raisons principales:

1. L'eau polluée qui pénètre dans la baie depuis des habitations en bord de mer sans filtrations sur leurs évacuations
2. L'extraction de sable dans la baie de Mahuti que l'on observe depuis de nombreuses années.

Rouge: **Zone endommagée : Extraction**
Zone où l'extraction de sable a causé des dommages à l'habitat des crabes/*papa'a* mais aussi des coraux, lorsque les sédiments s'accumulent sur les coraux pendant une période prolongée, ils ne reçoivent plus la lumière du soleil, ce qui entraîne leur suffocation et leur mort.

Le point rouge est un parc à poissons non actif depuis quelques années et sa structure est encore dans l'eau et peut donc polluer la zone où il se trouve.

"On pourrait envisager une fermeture stricte pour sauver toute la côte Nord/Nord-Est pour protéger tous les poissons,langoustes et pahua car a l'heure d'aujourd'hui les pêcheurs du Nord viennent au Sud s'approvisionner."

Extrait du témoignage de Jerry, pêcheur de poisson et pahua

Maeva

Bleu : **Zone Poissonneuse & langoustes**
Zone où la pêche se fait rare du côté du récif car les conditions météorologiques ne sont pas adaptées à la pêche. La présence de *pahua* est plus fréquente qu'à d'autres endroits.

Orange **: Zone Affaiblie**
Coraux affaiblis dû à la surpêche des poissons et des pahua dans cette zone et au réchauffement des océans. Le jardin de corail doit être régénéré.

Rouge: **Zone endommagée**

- Fauna Iti : Zone polluée par EDT il y a 20 ans lorsque des barils de produits pétrochimiques se sont déversés dans le lac. Elle est aussi polluée par la nappe phréatique du dépotoir. C'est une nurserie des poissons très importante dans les anciennes connaissances de la population de Maeva. Ils ont expliqué que les jeunes poissons ici sont à l'abri des plus gros prédateurs lorsque Fauna Iti est séparé de Fauna Nui, et lorsqu'il y a une forte tempête du nord-ouest ou *toerau*, les lacs se remplissent et le niveau d'eau monte suffisamment pour relier le deux lacs et quand c'est le cas, les poissons assez gros nagent de Fauna Iti à Fauna Nui. Cependant le passage entre le petit et le grand lac est obstrué par de nombreux arbres. Un nettoyage du passage

respectueux de la nature est nécessaire. Nous ne recommandons aucun autre développement résidentiel à proximité de cette zone.

- Fauna Nui : Zone polluée par EDT il y a 20 ans et aussi par la nappe phréatique du dépotoir. Le lac est également pollué par l'utilisation constante d'engrais, de pesticides et d'herbicides utilisés dans l'agriculture sur le Motu Maeva qui s'écoule dans le lac et à l'évacuation des habitations au bord du lac. Pourtant les poissons et les *papa'a* sont toujours présents, mais il est probable qu'ils contiennent des concentrations élevées de contaminants dangereux pour l'homme à ingérer. Ce lac est également le seul habitat à Huahine de la palourde indigène appelée, *tu'ai*. Les *tu'ai* sont souvent consommés, mais ils nettoient naturellement le lac et sont donc très susceptibles de contenir des contaminants provenant de la pollution. Il est important de restaurer l'habitat des *tu'ai*, car c'est le seul endroit de l'île où on les trouve en quantité suffisante pour la consommation.

"On devrait faire une réserve du motu Mahare jusqu'à Tuiri a hehe afin de préserver les langoustes, les poissons mais surtout le pahua. Parce qu'ici à Maeva il y en a plus beaucoup du tout." *Extrait du témoignage d'Adrien, 45 ans, pêcheur polyvalent*

Faie

Les points bleus sont des demandes de concession pour des parcs à poissons.

Mauve : **Passage à poisson**
Zone de passage pour les poissons lagonaires comme le *'ume, le pa'ihere*, le perroquet, et autres. Présence d'un parc à poisson aux alentours.

Vert : **Zone nurserie**

- Zone Coco Flore : C'est un endroit à protéger, très poissonneux, avec plusieurs espèces comme le *'ume, pa'ihere, oeo*.

Orange **: Zone Affaiblie**
Beaucoup de coraux ont subi des séquelles dûes à l'extraction de sable à l'époque. C'est un passage pour des espèces comme le *paraha peue*, *meha'mehatai*, *'o'eo.*

Bleu : Zone où les coraux vont bien grâce au fort courant. Passage fréquent de gros poissons dans cette partie du récif.

Blanc : Zone de reproduction pour de nombreuses espèces. La présence du *mara* et de d'autres espèces de *ho'u* est fréquente dans les alentours, à surveiller.

Les points rouges sont des parcs à poissons encore en usage.

> ***"Afin de mieux protéger les zones, un agent serait plus nécessaire! Je suis pêcheur de papa'a et j'y vais a un certain moment, lorsque la lune porte le nom "Turu" les femelles sont plus nombreuses à sortir et donc plus facile à capturer car sur le marché la femelle papa'a est plus prisée que le mâle."*** *Extrait du témoignage de Ludovic, 31 ans, pêcheur polyvalent*.

Maroe

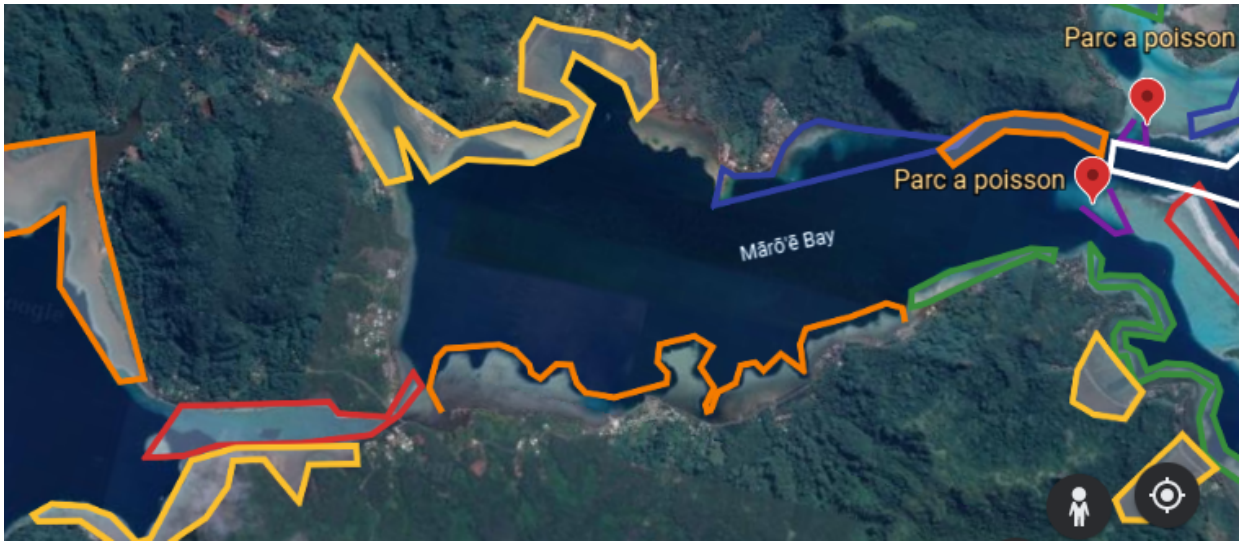

Bleu : **Zone poissonneuse**

Zone poissonneuse où les coraux sont en assez bon état, c'est aussi une nurserie pour les chirurgiens de type *mamo.*

Blanc : **Zone de reproduction**
La passe de Maroe est un lieu important où se produisent les rassemblements de nombreuses espèces de poissons pour la reproduction.

Vert : **Zone nurserie**
Zone de nurserie pour les poissons juvéniles.

Jaune : **Zone à papa'a et varo**
Habitation des crabes/*papa'a* et *varo* où il y a eu une surexploitation de ces espèces.

Orange **: Zone Affaiblie**

- **Zone falaise** : Zone où les pêcheurs de *ature* lancent des sacs de sable avec une corde et une bouteille en guise de flotteur pour en faire un corps mort lors de la saison du *ature.* Les déchets s'accumulent au fond de l'eau et polluent la zone .
- **Zone près de la côte sud**: Les coraux commencent à mourir dû l'extraction de sable, pollution par les habitations et à la construction de la marina à l'époque.
- **Zone nord-ouest** : Zone endommagée suite aux terrassements et éboulements récents dans le lagon. Ces travaux ont étouffé les coraux des environs. Le platier est le refuge des poissons juvéniles de la zone. Environnement propice à la reproduction des *papa'a* dans les mangroves. C'est une zone à préserver. De nombreux pêcheurs locaux dépendent du crabe dans cette région. La pêche pendant la fermeture a été observée ici.

Mauve : **Passage à poisson**
Ces deux zones en mauves sont des zones de passage pour les poissons lagons mais aussi les *operu, ature, paihere.* Des parcs à poissons se trouvent dans ces zones qui sont toujours en service.

Rouge: **Zone endommagée**
La zone du côté du pont de Maroe est endommagé dû à l'extraction et aux écoulements de boue qui ont accentué la mort des coraux. Mais reste un passage pour de nombreuses espèces comme le *paihere*.

Les points rouges sont des parcs à poissons encore en usage.

"Le terrassement des terrains est un vrai problème ici a Maroe, la boue s'écoule dans la mer et étouffe non seulement les coraux et donc nuire aux habitats des poissons mais aussi les trous des papa'a. C'est pour ça qu'aujourd'hui la population de papa'a

diminue et celle du Varo disparaît." *Extrait du témoignage de Jean, 68 ans, pêcheur polyvalent.*

Tefarerii

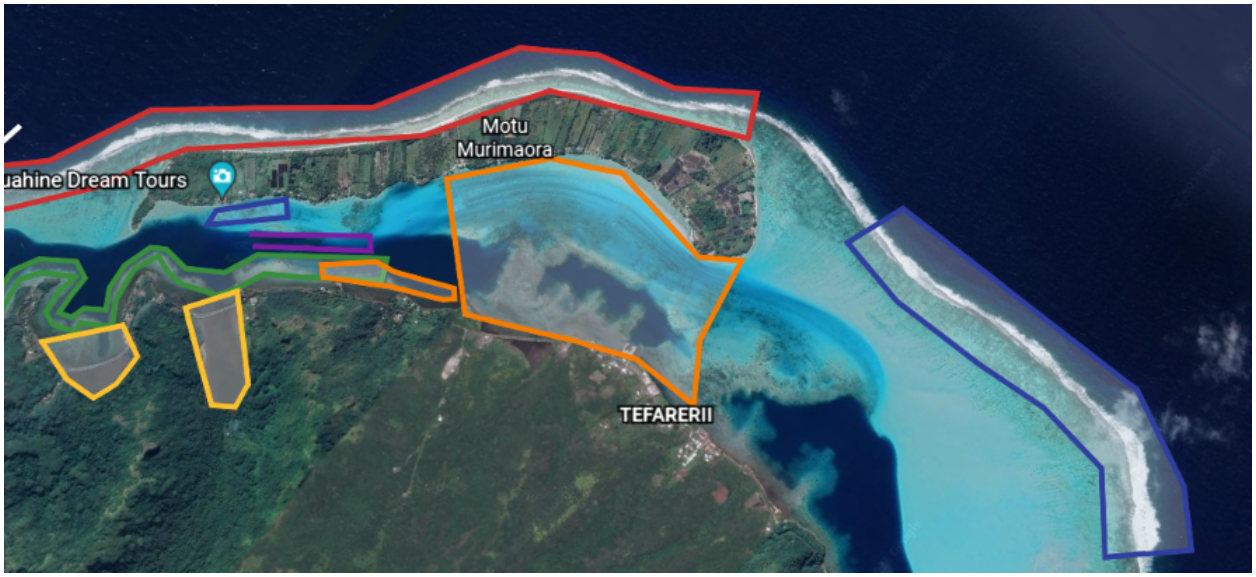

Bleu : **Zone poissonneuse & pahua**

Zone poissonneuse et où les bénitiers/*pahua* et les langoustes prospèrent car les conditions météorologiques ne permettent pas la pêche toute l'année dans cette zone dû à la forte houle .
⇒ **Côté lagon motu :** Zone où les coraux sont encore en bonne santé et moins abîmés. Il serait logique de protéger cette zone car c'est la zone la plus saine de l'écosystème de cette région.

Vert : **Zone nurserie**

Zone de nurserie pour les poissons juvéniles.

Jaune : **Zone à papa'a & nurserie pour des juvéniles**

Habitation des crabes/*papa'a* et zone de nurserie pour les poissons juvéniles.

Orange **: Zone Affaiblie**

Zone fragilisée, probablement en raison de la combinaison de la pollution sonore (il s'agit d'un canal de navigation fréquemment utilisé), de la surpêche, et du développement accru de maisons en bord de mer qui ont généré une augmentation des coraux morts dans ces zones.

Mauve : **Passage à poisson**

Zone espace est une zone de passage pour les carangues de toute race.

Rouge: **Zone endommagéw**
Cette zone est endommagée par la surpêche, mais aussi par le ruissellement des engrais issus de l'agriculture sur le motu Tefarerii.

"Devant chez moi, baie de Mahuti, c'est une nursery où tous les juvéniles comme ceux du Ava/Oma'a/ioio . Ils se regroupent dans cette baie et à cause de l'extraction de sable, les coraux s'étouffent et meurent. [...] Je suis pour la fermeture supplémentaire des papa'a et je sais même que lors de la 7ème lune de la pleine lune et lune noir : "maruhi" les crustacés". *Extrait du témoignage de John, 63 ans, pêcheur polyvalent*

Haapu

Bleu : **Zone poissonneuse**
Cette zone compte de nombreuses espèces de poissons prospères et de nombreux *pahua* grâce aux méthodes de Rahui mis en place il y a dix ans.

Vert : **Zone nurserie**
Zone Haapu-Parea & Haapu village **:** Les coraux vont bien dans cette zone, c'est une nurserie pour plusieurs espèces. Les pêcheurs disent que les poissons sont plus en profondeur aujourd'hui qu'avant.
Motu Vaiorea **:** Cette zone est une nurserie pour les poissons juvéniles. Il faudrait apporter une attention particulière à cette zone. En effet, le versant sud du motu est un lieu prisé de "snorkeling" touristique. Il est réputé, visité depuis longtemps par les compagnies d'excursion de l'île qui s'y rendent lors de leurs tours du lagon en bateaux et pirogues à moteur. Cette zone n'a aucun statut officiel, néanmoins les visiteurs et les habitants respectent ce lieu riche en espèces de poissons, coquillages et coraux du lagon qui cohabitent ensemble en harmonie dans cet espace réduit. Cette zone mériterait un statut particulier pour la préserver.

Rouge : **Zone endommagée**
Cette zone contient des structures coralliennes vivantes qui ont été endommagées par les yachts en visite jetant l'ancre dans cette zone pour accéder à la plage de Hanaiti. Cette zone est surtout prochainement réglementée pour maintenir la mise en place des bouées de mouillages (qui on l'espère, seront entretenues). Ces bouées permettent aux yachts de s'y accrocher afin d'éviter de jeter l'ancre. Contrairement à ce que l'on pense, le tombant face au lieu-dit Hanaiti est très poissonneux: *i'ihi* bleus, *toau*, bancs de *paraha peue*, *oeo*, perroquets, *paihere*.

Jaune : **Zone à papa'a et varo**
Les pêcheurs ont beaucoup plus de crabes/*papa'a* qu'avant la mise en place du Rahui à Haapu il y a dix ans.

"Au début on a râlé, c'est normal on ferme notre business mais j'ai constaté une augmentation du papa'a et du pahua, compte aux langoustes elles ont stagné, j'ai vu que ça valait la peine de fermer la pêche de temps en temps." *Extrait du témoignage de Hilary, 22 ans, pêcheur crustacés et pupuhi po*

"Le Rahui a été mis en place en 2012 et en 5 ans voir moins une augmentation de tout, poissons, crustacés et pahua. Ceux qui n'étaient pas membre de l'association à l'époque ont beaucoup râlé mais les membres de l'association ont soutenu le projet.

Ensuite il y a eu un arrangement pour penser aux générations futures du coup les "râleurs" ont accepté la réglementation. A l'heure actuelle tout le monde est content de la mise en place du Rahui et ne regrette pas du tout d'avoir fait cet effort" *Extrait du témoignage de Rono, ancien pêcheur au pupuhi.*

*"**7j/7j ceux de Fitii & Fare viennent s'approvisionner chez nous, et nous on aime pas on les chasse. On ne veut pas que d'autres pêcheurs extérieurs viennent ici chez nous !"***

Extrait du témoignage de Toerau, 22 ans, pêcheur de crustacés depuis l'âge de 7ans

"J'aimerais bien que chaque pêcheur reste dans leur commune, entre Maroe (les jeunes viennent en cachette) qui viennent pêcher les varo/papa'a et Fitii les pahua/langoustes et même lors des fermetures alternées. C'est un problème car nous avons fait le choix de préserver nos ressources et eux viennent se servir sans respect."

Extrait du témoignage de Félix, pêcheur au filet maillant 3 doigts, au pupuhi po et crustacés

Fitii

Orange **: Zone Affaiblie**
Zone endommagée à cause de la surpêche des *pahua, vana,* et des langoustes. Les coraux commencent à s'en remettre en ce moment après l'événement de blanchissement des coraux de 2019 en raison des températures élevées des océans dues au changement climatique.

Bleu : **Zone Poissonneuse & langoustes**
Zone où la pêche est limitée du côté du récif en raison de la forte houle de sud qui se produit toute l'année. La présence de pahua est plus fréquente qu'ailleurs. Mais la zone est encore surexploitée pour toutes les espèces.

Blanc : **Zone de reproduction**
La passe de Fitii est très importante pour la reproduction des espèces lagunaires de la côte ouest de Huahine. De nombreuses espèces se rassemblent ici pour frayer, et les œufs sont également transportés vers la mer et dispersés vers d'autres parties du lagon via les courants qui les amènent du sud de l'île. C'est également un habitat important pour nos requins de récif et les poissons pélagiques en visite.

Vert : **Zone nurserie**
Zone de nurserie pour les juvéniles et alevins.

Rouge: **Zone endommagée**
Zone endommagé dû à la surpêche des *pahua*, des langoustes, des poissons, et la pêche toxique comme le *hora*. Il existe encore des zones de coraux sains plus proches du récif extérieur, mais une partie du corail est morte ou endommagée en raison des activités humaines, du réchauffement des températures océaniques, des ancres de bateaux, de la pollution terrestre, etc.

Le point rouge est un parc à poissons encore en usage.

"Je trouve que les coraux ici à Fitii sont morts, la barrière récifale est endommagée à cause des pratiques de pêche qui sont non autorisées comme la pêche au Hora et même à l'eau de javel [...] On devrait protéger la baie de Fitii en interdisant certain pêche comme le filet." *Extrait du témoignage de Steve, 45 ans pêcheur au fusil et à la ligne*

"Afin de préserver les langoustes, les poissons et les pahua, je pense que faire une réserve au niveau du récif de l'hôtel serait judicieux. C'est une zone qui n'est pas trop endommagée et propice à une réserve." *Extrait du témoignage de Patia, 32 ans pêcheur polyvalent*

Fare

Blanc: **Zone de reproduction**
La passe de Fare est une zone de reproduction pour de nombreuses espèces et importante pour nos requins et de poissons pélagiques.

Mauve : **Passage à poisson**
Chenal pour poisson comme le *'ume, le pa'ihere*, le perroquet, *le ioio*. C'est aussi une nursurie pour les petits poissons dans les zones peu profondes.

Vert : **Zone nurserie**
C'est une nurserie pour de nombreux alevins mais c'est aussi une zone pour les '*ature* lorsqu 'il est la saison. Avant la construction de la route principale, cette zone avait plus de sable et était un terrain de reproduction très important pour les poissons volants, *marara*.

Rouge: **Zone endommagée**
Zone récifale : Zone endommagé dû à la surpêche des *pahua*, des langoustes, des poissons, et la pêche toxique comme le *hora*. Il existe encore des zones de coraux sains plus proches du récif extérieur, mais une partie du corail est morte ou endommagée en raison des activités humaines, du réchauffement des températures océaniques, des ancres de bateaux, de la pollution terrestre, etc.

Zone lagon: Cette zone est historiquement très poissonneuse, avec des coraux sains en raison du courant constant dans cette zone, mais en raison des yachts en visite, le corail a été très endommagé par les ancres.

Zone quai : Une grande quantité de déchets et de polluants pénètrent dans la lagune à partir de cette zone centrale de la ville. Nous recommandons de peindre quelque chose de créatif le long du quai pour rappeler aux gens de se débarrasser correctement des déchets.

Zone Bali Hai : Cette zone est polluée par les drains d'assainissement qui n'ont jamais été finis et déversent les eaux de ruissellement de Fare directement à côté de la plage de Bali Hai, dans la lagon près de la jetée de l'hôtel La Pita. Le corail de cette zone est également très endommagé par les ancres des yachts visitant Huahine, qui ont tendance à privilégier cette zone comme mouillage. En tant que plage la plus visitée par les habitants et les touristes, il s'agit d'un problème très important à résoudre.

"Je pense qu'aujourd'hui les pêcheurs ont plus de moyens qu'avant. Comme par exemple, il y a plus de bateaux que de pirogues de pêche, ils ont développé d'autres techniques plus performantes etc… Alors je pense que les micro-fermetures en prenant en compte la reproduction sont très importantes pour l'avenir des espèces et aussi celui de nos enfants."

Extrait du témoignage de David, 54 ans, pêcheur pour la consommation

7. Idées de Zonage Rahui / ZPR

Huahine

<u>Proposition de Réglementation pour l'ensemble de l'île de Huahine:</u>

- Fermeture alternée de 3 mois pour les l**angoustes/*pahua :***
  ⇒ **Fév-Avril/Août-Oct** : fermeture

- Fermeture alternée de 3 mois pour des ***papa'a/varo/tu'ai*** *:*
  ⇒ **Nov-Jan/Mai-Juill** : fermeture

- **Les filets de moins de 4cm de côté sont interdits sur toute l'île de Huahine.**

Parea

Rouge : **Réserve de Parea**
La réserve de Parea à pour but de protéger les langoustes, coquillages en tout genre et les poissons qui habitent les environs.
<u>Réglementation</u> : Tout type de pêche de toute espèce est interdit.
<u>Durée</u> : 5 ans

Orange : **Zone de pêche limitée** : Cette zone à pour but de protéger poissons et les juvéniles des environs qui ont fortement diminué.
Réglementation : Tout type de pêche est interdit.
Exception : Filet pour la pêche aux 'ouma et la pêche à la ligne
Durée : 2 ans en prenant en compte la reproduction des poissons mais aussi des *pahua* de la zone qui pourront repeupler les environs.

Orange : **Zone de pêche limitée :** Dans cette zone on voudrais protéger les papa'a mais aussi les juvéniles et poissons des environs.
Réglementation : Le filet est interdit dans cette zone, la pêche aux *papa'a* est fermée en alternance 3 mois en fonction du Rahui Polynésien (Nov-Jan & Mai-Juil).
Durée : 5 ans

*****Réglementation unique à Parea: Lors de la fermeture des langoustes, le *puhipuhi po* est interdit dans la commune de Parea.**

"On pourrait envisager une fermeture stricte pour sauver toute la côte Nord/Nord-Est pour protéger tous les poissons,langoustes et pahua car a l'heure d'aujourd'hui les pêcheurs du Nord viennent au Sud s'approvisionner." *Extrait du témoignage de Jerry, pêcheur de poisson et pahua*

Maeva

***Rouge** : Zone* **Réserve**
Faunaiti est une zone très endommagée par la pollution, c'est une nurserie pour les poissons vivant dans Faunanui.
Jardin de corail est une zone où la surpêche des pahua et des poissons ont conduit à sa destruction. On prendra en compte la reproduction des langoustes dans la durée de fermeture.
Réglementation : Tout type de pêche de toute espèce est interdit
Durée : 5 ans

Jaune/Mauve : **Zone de pêche limitée.**

Faie

Les points rouges sont des parcs à poissons.
Les points bleu sont des demandes de concession pour des parcs à poissons.

Orange : **Zone de pêche limitée** : En vue de protéger les *pa'ihere* et autres poissons qui se regroupent dans la baie.
Réglementation ***:*** Le filet maillant est interdit dans la baie. La pêche aux *papa'a* et aux *varo* sera fermé 3 mois supplémentaires en fonction du Rahui polynésien (Nov-Janv & Mai-Juill).
Durée : 5 ans

Rouge : Zone Reserve : Les pêcheurs de la commune de Faie sont unanimes sur le fait que cette zone doit être protégée pour sa biodiversité marine très vaste et qu'on doit protéger les 'ume et autres poissons habitant la zone.
Réglementation : Tout type de pêche de toutes espèces est interdit.
Durée : 5 ans

"On devrait faire une réserve du motu Mahare jusqu'à Tuiri a hehe afin de préserver les langoustes, les poissons mais surtout le pahua. Parce qu'ici à Maeva il y en a plus beaucoup du tout." *Extrait du témoignage d'Adrien, 45 ans, pêcheur polyvalent*

Maroe

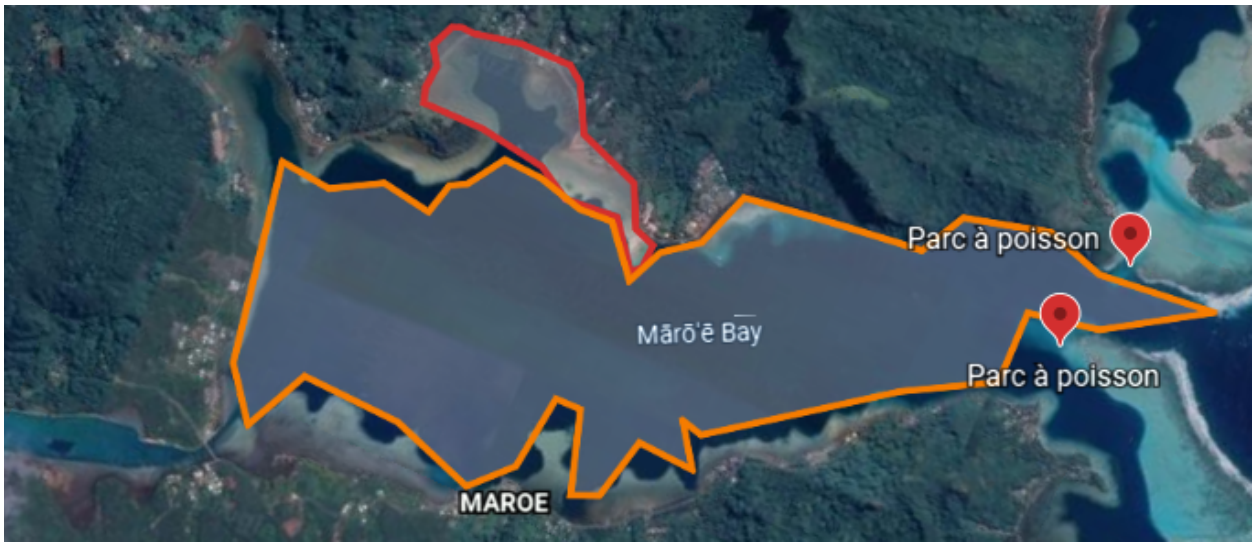

Orange : **Zone de pêche limitée** En période de *'ature*, il y a beaucoup de pêcheurs qui viennent dans la baie, alors pour éviter les conflits entre pêcheurs au filet et ceux à la ligne, une ZPR devrait être mis en place.
Réglementation En période de *'ature*, seul la ligne est autorisée. Le filet est donc interdit dans la baie de Maro'e.
Durée : 5 ans

Rouge : **Zone Réserve Maroe**
C'est une zone avec une mangrove qui est un nid à *papa'a* mais aussi une nurserie pour de nombreuses espèces.
Réglementation : tout type de pêche de toute espèce est interdite
Durée: 5 ans

Fitii

Les points rouges sont des parcs à poissons.
Les points bleus sont des demandes de concession pour des parcs à poissons.

Rouge : Réserve Fare-Fitii

Cette zone a été fortement endommagée. Les *pahua* et les langoustes de cette zone ont été surexploités.

Réserve Fitii Ofa'i Rahi

Cette zone est propice à la création d'une réserve car c'est une zone que les pêcheurs apprécient particulièrement. Les *pahua*, langoustes et poissons sont beaucoup plus présents dans cette zone à cause de la forte houle.

Réglementation pour les deux réserves : Tout type de pêche est interdit pour toutes espèces.
Durée : 5 ans

Orange : **Zone de pêche limitée dans la baie de Fitii :** La baie à été une demande pour de nombreux pêcheurs pour protéger cette zone en interdisant les filets.
Réglementation : Filet maillant interdit dans la baie. La pêche aux *papa'a* et aux *varo* sera fermée 3 mois supplémentaires en fonction du Rahui polynésien (Nov-Janv & Mai-Juill).
Durée : 5 ans

Fare

Orange : **Zone de pêche limitée**
Cette zone est un passage pour de nombreuses espèces comme les *'ume*, *o'eo* etc...
Réglementation : Les filets sont interdits

Durée : 5 ans

Rouge : **Réserve Fare-Fitii**
Réglementation : Tout type de pêche est interdit de toute espèce.
Cette zone a été fortement endommagée. Les pahua et les langoustes de cette zone ont été surexploités.
Durée : 5 ans

8. Conclusion

Le lagon de Huahine, avec son incroyable diversité de vie, est une ressource vitale à notre survie, précieuse à notre identité culturelle et essentielle à notre bien-être. La santé de nos lagons reflète notre santé en tant que peuple. Nos recherches avec ce projet montrent que notre lagon et la vie qu'il abrite sont en danger d'épuisement. C'est le travail des habitants et dirigeants de Huahine, en tant que gardiens de ce fenua, de restaurer l'équilibre et la force de nos écosystèmes lagonaires.

Dans une approche collaborative, nous avons collecté des informations auprès des pêcheurs de chaque commune dans l'espoir de comprendre les enjeux du déclin des espèces d'un point de vue humain, mais aussi de jauger la volonté de la communauté de trouver des solutions. **Nos recherches montrent que les pêcheurs de Huahine - ceux qui sont le moins susceptibles de vouloir de nouvelles réglementations sur la pêche - sont en faveur de le faire.**

Après avoir fait l'analyse des questions posées aux pêcheurs, les données nous ont appris que sur les 101 pêcheurs de Huahine qui ont été interrogés **84% sont en faveur de la création d'une ZPR dans leur district**, dans le but de permettre à la vie marine de se remettre d'une surexploitation.

D'autres éléments significatifs ressortent de nos constatations. Le filet est un outil très courant chez les tahitiens depuis la modernité et donc la facilité d'avoir un plus grand nombre de poissons en peu de temps. Parmi les pêcheurs au filet, 28% pêchent avec des filets de moins 3.5 doigts (4cm) contre 19% avec des plus grands. Les pêcheurs aux filets maillant de moins de 4cm de côté sont plus nombreux, cela dit **90% des pêcheurs souhaitent interdire les filets de moins de 3,5 doigts dans leur commune** et sur l'ensemble de l'île de Huahine. C'est plutôt encourageant, afin de préserver les petit poissons pour qu'ils puissent se reproduire au moins une fois pour que nos stocks en poissons puissent se renouveler.

Parmi les réglementations que chaque commune souhaite mettre en place, certaines sont applicables sur l'ensemble de l'île, comme la réglementation des crustacés et bénitiers. **85% des pêcheurs souhaitent pratiquer la fermeture en alternant la catégorie "Langouste/Pahua" avec la catégorie "Papa'a/Varo/Tu'ai" en 3mois/3mois**. Notre analyse chiffrée nous a montré que les pêcheurs sont motivés à mettre en place un Rahui moderne adapté à leurs besoins, à leur environnement, et reflétant les besoins des écosystèmes lagonaires. Alors la Zone de Pêche Réglementé ZPR avec une surveillance des zones régulières faite par le comité de gestion de chaque commune, est l'outil idéal pour cela.

Les zones de réserve, où aucune pêche ou récolte de quelque nature que ce soit ne sera autorisée, permettront aux crustacés et bénitiers mais aussi aux poissons et coraux de perdurer et prospérer. Au fil du temps, cela permettra aux espèces de repeupler les zones voisines où nous pourrons pêcher sans aller dans les réserves. De cette façon, nous espérons que cela fournira un équilibre entre les besoins de l'écosystème et les besoins de la population.

Les espèces citées dans annexe 1, "Espèces clés", sont les poissons et fruits de mer les plus pêchés et consommés sur l'île de Huahine. Les chirurgiens de type *Para'i* ou *'Ume* et les perroquets de type *Ho'u, Pahoro, Mamaria, Ufu raepu'u* sont des herbivores. Ils aident à l'entretien des coraux et de l'écosystème récifal. Ils mangent des algues incrustées dans le corail et ainsi veillent à ce que la ciguatera n'apparaît pas. S'ils venaient à disparaitre, cela provoquerait l'asphyxie du corail. Nous n'aurions plus de barrière de corail et le littoral serait détruit. Le *Pa'ihere* est un prédateur, il régule les populations de poissons et veille à l'équilibre de la chaîne alimentaire.

Les crustacés et pahua sont les mets les plus consommés durant les fêtes de fin d'année, les mariages, les fêtes religieuses etc. Cela dit, la forte demande incite les pêcheurs à la surpêche, et donc à provoquer la disparition de certaines espèces. Ce qui est le cas dans beaucoup de secteurs de l'île. Ce sont les nettoyeurs de nos lagons, ils filtrent l'eau, mangent des algues, mollusques et les animaux morts afin de préserver le bon état de leur environnement. S'ils venaient à disparaître, l'eau deviendrait sale et cela causerait une augmentation des nutriments et des bactéries propices au développement des maladies mais aussi des *Taramea.*

Les cartes de l’état actuel de l’île de Huahine montrent que la santé écologique de notre lagon est dans des états variables - tantôt détruit, tantôt sain. Afin d'assurer la sécurité alimentaire des générations futures et leur permettre de connaître la biodiversité d'un écosystème lagunaire florissant, il est essentiel d'agir rapidement pour préserver et protéger ces écosystèmes. Nous croyons que de mettre en place une réglementation ZPR adaptée à chaque commune de Huahine et reflétant les valeurs culturelles de notre tradition Rahui, est une solution viable et réalisable pour protéger nos chers lagons.

Annexe 1: Protection des Espèces Clés

Dans cette section, nous aimerions vous montrer l'importance des espèces citées, leur cycle de reproduction etc. Le *Pa'ihere, le Ume, le Para'i, le Ho'u* et autres perroquets sont les poissons les plus pêchés sur l'île de Huahine.
Les chirurgiens et perroquets sont des herbivores, ils aident à l'entretien des coraux et de son écosystème. Ils mangent des algues incrustées dans les coraux ainsi ils veillent à ce que la ciguatera n'apparaît pas.
La carangue est un prédateur, elle veille à l'équilibre de la chaîne alimentaire.
Les crustacés et pahua sont les mets les plus consommés durant les fêtes de fin d'année, les mariages, les fêtes religieuses etc. Cela dit, la forte demande incite les pêcheurs à la surpêche, et donc à provoquer la disparition de l'espèce. Ce qui est le cas dans beaucoup de secteurs de l'île.

a. Carangue/Pa'ihere

Reproduction et cycle biologique

Les carangues sont unisexuées. Beaucoup d'espèces communes semblent atteindre leur maturité sexuelle entre 35 et 56% de leur taille maximale.
La carangue têtue par exemple peut mesurer jusqu'à 160 cm, pour un poids de 80 kg et une durée de vie moyenne de 24 ans ; elle arrive à maturité sexuelle lorsqu'elle mesure entre 60 et 95 cm environ, entre l'âge de 3 et 5 ans. La carangue bleue, qui est plus petite, peut atteindre la taille de 90 cm ; elle arrive à maturité sexuelle vers l'âge de 2 ans, quand elle mesure entre 30 et 40 cm.

De nombreuses espèces parcourent de longues distances afin de se rassembler en grand nombre pour se reproduire (concentrations de reproducteurs).

Ces lieux de regroupement (sites de reproduction) se situent généralement le long des pentes externes des récifs frangeants ou à proximité des passes. Ces rassemblements se déroulent souvent lorsque les eaux se réchauffent et sont parfois en relation avec le cycle lunaire.
Pendant la reproduction, chaque femelle pond des milliers d'œufs qui sont fécondés par le sperme émis par les mâles. Les œufs fécondés éclosent pour donner naissance à de très petits organismes (les larves) qui dérivent au gré des courants pendant souvent plus d'1 mois. Moins d'une larve sur mille survivra jusqu'au stade juvénile (jeune poisson).
Quand les larves se fixent et se transforment en juvéniles, il arrive qu'elles séjournent d'abord dans les eaux côtières peu profondes avant de se déplacer vers les zones récifales plus profondes, au fur et à mesure de leur croissance.

Moins d'un juvénile sur cent survivra pendant les 2 à 5 ans qui sont nécessaires pour qu'il devienne un adulte mature.

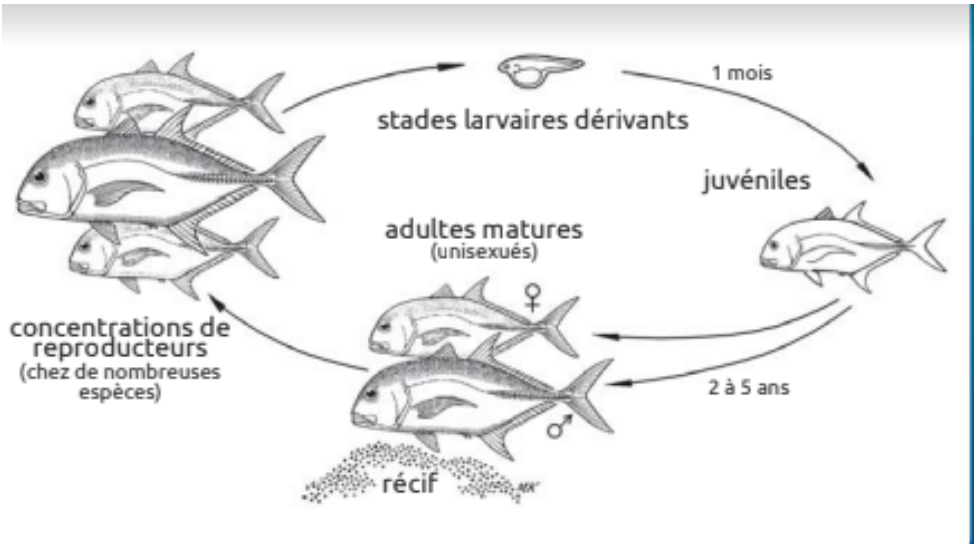

Mesures et Solutions

Plusieurs pays océaniens ont fixé des tailles minimales de capture pour la pêche de la carangue (variant de 25 à 30 cm, de la pointe du museau au au milieu de la queue). Bien que certains pays aient défini des tailles minimales différenciées pour les chinchards et les carangues de plus petite taille, la réglementation omet souvent de fixer une taille minimale par espèce. Compte tenu des variations existant entre les tailles des différentes espèces, ceci ne permet pas aux espèces de plus grande taille d'atteindre leur taille de reproduction. Pour qu'une telle mesure soit efficace, il faut fixer des tailles minimales par espèce. Certains services des pêches ont la capacité de décréter des périodes de fermeture de la pêche, mais ce type de mesure peut se révéler difficilement applicable à l'échelon national, car les carangues ne se reproduisent pas toutes au même moment ni sur les mêmes sites.

Beaucoup de pêcheurs locaux possèdent certaines connaissances sur le lieu et la période de rassemblement des reproducteurs, ce qui permet d'envisager les solutions suivantes :

- Interdiction de pêcher au plus fort de la saison de reproduction, ce qui peut nécessiter plusieurs fermetures de la pêche, sur une courte durée, éventuellement en fonction du cycle lunaire
- Interdiction de pêcher sur les sites de reproduction connus qui peuvent se situer sur les pentes externes du récif ou dans les passes : les larves dérivantes produites sur ces sites iront probablement s'établir sur d'autres récifs, y compris sur des lieux de pêche, en particulier dans les secteurs qui se trouvent sous le courant.

Les mesures suivantes sont également envisageable à l'échelon communautaire :

- Interdiction des techniques de pêche trop efficaces, telles que les filets maillants;
- Interdiction des filets maillants à petite maille : l'application d'un maillage minimal peut donner aux petits poissons la possibilité de s'échapper et d'atteindre leur taille de reproduction
- La création de réserves (zones interdites aux pêcheurs) peut être une solution si sa dimension est suffisamment grande.

- Créer un comité de surveillance communautaire pour surveiller les pratiques de pêche et s'assurer que la réglementation est respectée.

b. Chirurgiens : ‘Ume/Para’i

Reproduction et cycle biologique

Les chirurgiens sont unisexués et la plupart des espèces de taille moyenne présentent des cycles biologiques analogues. Les mâles et les femelles arrivent à maturité sexuelle à des tailles différentes : les femelles ne peuvent se reproduire que lorsqu’elles atteignent pratiquement leur taille maximale, vers l’âge de 2 ans. La plupart des chirurgiens se rassemblent en grand nombre pour se reproduire (concentrations de reproducteurs) quand les eaux se réchauffent et souvent au moment de la pleine lune/ ou de la lune noire.

Leurs sites de reproduction se situent fréquemment sur la pente externe des récifs frangeants ou à proximité des passes.Sur les sites de reproduction, chaque femelle pond plusieurs millions d’œufs minuscules qui sont fécondés par le sperme émis par les mâles. Les œufs et le sperme forment dans l’eau des nuées blanches dont se régalent de nombreux poissons. Les œufs fécondés éclosent pour donner naissance à de petits organismes (stades larvaires) qui dérivent dans l’océan pendant 2 à 3 mois.

Moins d’une larve dérivante sur 1000 survivra jusqu’au stade juvénile (jeune poisson d’environ 3 cm). En outre, moins d’un juvénile sur cent survivra pendant les deux années nécessaires pour qu’il devienne un adulte mature !

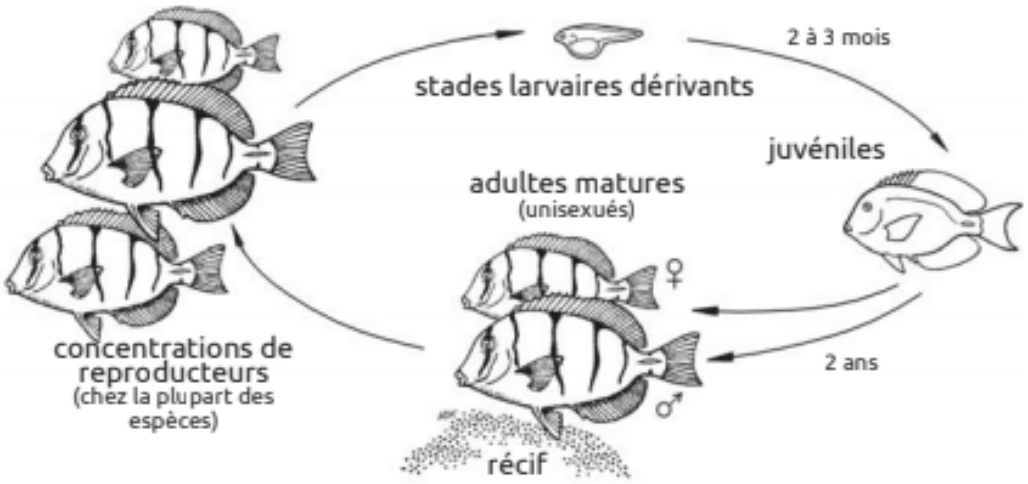

Mesures et Solutions
Les services des pêches de plusieurs pays océaniens ont imposé des tailles minimales de capture pour la pêche du chirurgien (par exemple 20 cm de la pointe du museau au milieu de la queue). Cependant, on ne précise généralement pas l'espèce de chirurgien concernée. Pour que cette mesure soit efficace, il faut fixer des tailles minimales par espèce! Pour garantir une exploitation durable du chirurgien, il est fondamental de protéger les adultes reproducteurs. La mise en place de réserves (zones interdites aux pêcheurs) gérées à l'échelon communautaire peut permettre aux chirurgiens de grandir sereinement, mais étant donné que la plupart des espèces migrent pour rejoindre leurs sites de reproduction, une telle mesure n'est pas susceptible de protéger les poissons reproducteurs.

De nombreuses communautés de pêcheurs possèdent certaines connaissances sur le lieu et la période de rassemblement des reproducteurs, ce qui permet d'envisager les options suivantes :

- Interdiction de pêcher au plus fort de la saison de reproduction, ce qui peut nécessiter plusieurs fermetures de brève durée au moment où les chirurgiens se rassemblent. Si une espèce donnée se regroupe au moment de la pleine lune ou lune noire, il peut suffire d'interdire la pêche quelques jours avant et après cette date ;

- Interdiction de pêcher sur les sites de reproduction connus qui peuvent se situer sur les pentes externes du récif frangeant ou à proximité des passes. Ces mesures peuvent assurer un certain niveau de protection aux adultes reproducteurs. Et, comme les larves issues de la reproduction dérivent en mer pendant 2 à 3 mois, il est probable qu'elles se fixent sur les récifs environnants, y compris dans les zones de pêche, en particulier celles qui se trouvent sous le courant.

- Une autre mesure envisageable à l'échelon communautaire peut consister à interdire l'utilisation des filets à petites mailles afin de protéger les juvéniles.

- La création de réserves (zones interdites aux pêcheurs) peut être une solution si sa dimension est suffisamment grande.

- Créer un comité de surveillance communautaire pour surveiller les pratiques de pêche et s'assurer que la réglementation est respectée.

c. Perroquet/Ho'u

Reproduction et cycle biologique
Chez la quasi-totalité des espèces, le perroquet est d'abord une femelle qui se transforme plus tard en mâle de couleur vive verte ou bleue. Certaines espèces affichent des taux de croissance relativement rapides et peuvent se reproduire dès l'âge de deux ou trois ans, pour une durée de vie moyenne de cinq à six ans. Il semble cependant que les espèces de plus grande taille aient une croissance plus lente et qu'elles puissent vivre plus de 15 ans.

Certaines espèces de perroquet se rendent dans des zones spécifiques pour se reproduire au sein de grands rassemblements de reproducteurs, le plus souvent le long de la pente externe du récif ou dans les passes (à zoner absolument sur toute l'île de Huahine). Chaque femelle y pond des milliers d'œufs qui sont fécondés par le sperme émis par les mâles.

Au bout d'environ 25 heures, les œufs fécondés éclosent pour donner naissance à de petits organismes d'environ un millimètre de long (stade larvaire dérivant) qui dérivent pendant une durée indéterminée avant de se fixer sur des récifs coralliens.

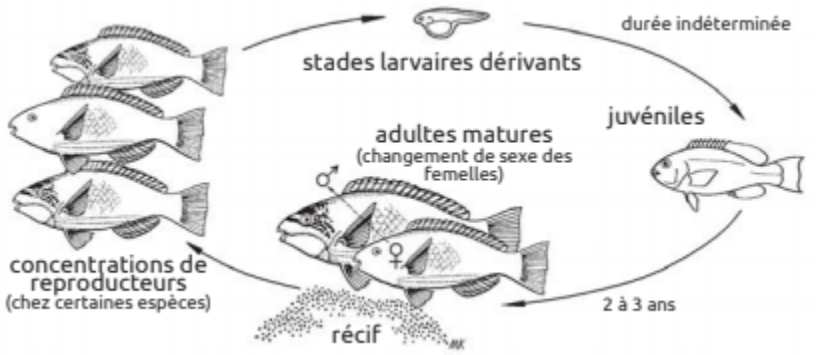

Techniques de pêche :

Les techniques de pêche du perroquet sont notamment :

- La pêche au filet : cette méthode de pêche courante est souvent employée dans les zones où séjournent de grands groupes de poissons en phase de reproduction
- La pêche au harpon : souvent pratiquée de nuit avec une torche sous-marine quand le poisson est endormi sous le corail.

De nombreux perroquets sont pêchés au moment où ils se rassemblent en larges groupes pour se reproduire (concentrations de reproducteurs). Ce type de pêche est destructeur, car ce sont justement ces reproducteurs qui donnent naissance aux petits poissons qui seront pêchés à l'âge adulte par les pêcheurs de demain.

Les mesures à ne pas entreprendre :

- Dans certains pays océaniens, une taille minimale de capture a été fixée pour le perroquet, ce qui n'est pas forcément une bonne chose pour les espèces qui changent de sexe à maturité. Quand seule la pêche des plus grands spécimens est autorisée, les prises sont pratiquement exclusivement constituées de mâles, ce qui entraîne à terme une surabondance de femelles au sein de la population.

- Des restrictions de capture (quotas ou limites de prises) sont également appliquées pour le perroquet, mais ces mesures ne sont généralement pas adaptées à la pêche communautaire.

Les bonnes mesures pour la protection du perroquet :

- Fermeture de la pêche pendant les périodes de concentration des reproducteurs, ce qui peut nécessiter plusieurs fermetures annuelles de courte durée, car certaines espèces se reproduisent plusieurs fois par an

- Interdiction de pêcher sur les sites de reproduction connus.

Les mesures suivantes sont également envisageables à l'échelon communautaire :

- Interdiction de la pêche du perroquet lors du "pupuhi po": certaines communautés ont déjà pris cette mesure après avoir constaté que cette méthode de pêche avait entraîné la disparition de l'ensemble des gros perroquets des zones de pêche locales.

- Interdiction des filets maillants à petites mailles : les petits poissons ont ainsi la possibilité de s'échapper et d'atteindre leur taille de reproduction.

- La création de réserves (zones interdites aux pêcheurs) peut être une solution si sa dimension est suffisamment grande, car le perroquet se déplace sur des zones très vastes pour se nourrir et parcourt de longues distances pour se rendre sur les sites de concentration des reproducteurs.

- Créer un comité de surveillance communautaire pour surveiller les pratiques de pêche et s'assurer que la réglementation est respectée.

d. Langoustes/Cigales :Oura/Tiane'e

Reproduction et cycle biologique
Les différentes espèces de langoustes qui évoluent en Océanie ont des cycles biologiques similaires. Ce sont des animaux sexués. Lorsqu'ils parviennent à maturité sexuelle, leur carapace atteint environ 80 millimètres de long, ce chiffre étant fonction de l'espèce et de son habitat. Ils deviennent des adultes matures vers l'âge de 3 à 5 ans et vivent jusqu'à environ 10 ans. Il semble que chez de nombreuses espèces, les individus se reproduisent toute l'année, avec parfois un pic durant la saison chaude. La femelle pond plusieurs milliers d'œufs fécondés au contact du paquet de spermatozoïdes. Les œufs fécondés sont incubés pendant environ un mois avant d'éclore et de donner naissance à de très petits organismes (stades larvaires).

Statistique :
Ces organismes dérivent en surface pendant un an ou plus, et moins d'un sur mille survit jusqu'au stade juvénile (jeune langouste) où il se fixe sur les fonds marins. Moins d'un juvénile sur cent parviendra à maturité à l'âge adulte.

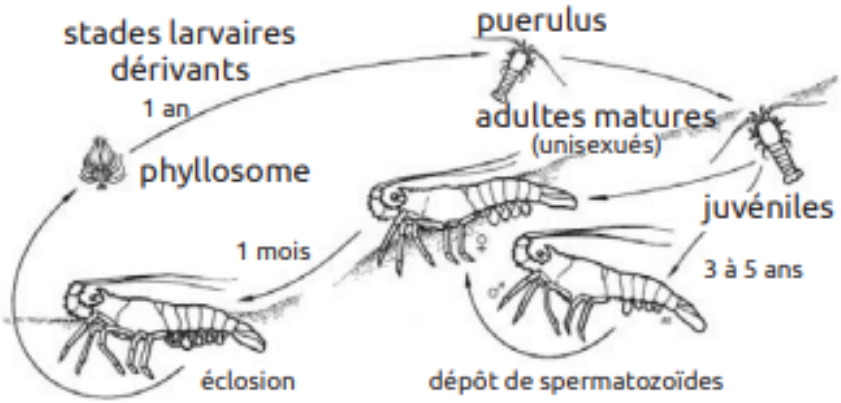

Il est particulièrement utile de fixer des tailles minimales de capture à l'échelon national lorsqu'il est possible de contrôler les prises de langoustes dans un nombre relativement limité de marchés. Certains services ont interdit le prélèvement de femelles ovigères (portant leurs œufs) ainsi que des individus à carapace molle. Parmi les autres mesures appliquées, on compte les quotas (par exemple, 10 langoustes par pers/ jour), l'interdiction d'utiliser des appareils respiratoires sous-marins et l'interdiction d'exporter les captures.

Les mesures à adopter pour la protection de la langouste/cigale

- Fixer un niveau total soutenable de prises de langoustes que la communauté ne peut dépasser. Pour assurer la viabilité du stock, il se peut qu'il faille fixer ce niveau soutenable à 20 kg de langouste maximum par kilomètre carré de récif et par an (A voir avec les pêcheurs de l'île).

- Instaurer un système de rotation de la pêche des langoustes dans différentes zones du récif. La pêche serait alors autorisée dans une des zones pendant un an, puis interdite le temps que les autres zones soient exploitées à tour de rôle. (A voir avec les pêcheurs de la petite îles car sur la grandes îles plus de langoustes).

- Interdire la pêche des petites langoustes (tailles minimales autorisées de capture nationales)

- Interdire l'utilisation d'appareils respiratoires sous-marins

- Interdire l'utilisation de harpons. En prélevant manuellement ses prises, le pêcheur a tout loisir de choisir des langoustes de taille suffisante, à quoi s'ajoute le fait que les langoustes vivantes se vendent plus facilement que les spécimens morts

- Interdire le prélèvement de femelles portant des œufs & à carapace molle

- Une fermeture supplémentaire de 3 mois serait idéalement une solution, si tenté que l'on ferme au moment de reproduction

- Créer un comité de surveillance communautaire pour surveiller les pratiques de pêche et s'assurer que la réglementation est respectée.

e. Crabe vert/Papa'a

Reproduction et cycle biologique

Le "papa'a" atteint sa maturité sexuelle en 2 ans environ et vit de 3 à 4 ans, pouvant atteindre un poids de 3,5 kg et une largeur de carapace de 24 cm. La femelle pond plus d'un million d'œufs qui sont fécondés par le sperme qu'elle a stocké. Alors dite « grainée », elle porte les œufs pendant une douzaine de jours. Pendant cette période, les œufs sont d'abord d'une couleur orange vif qui évolue vers le noir à mesure que les petits crabes grossissent à l'intérieur. La femelle rejoint ensuite la mer pour libérer ses œufs, qui éclosent pour donner naissance à des petits organismes flottants d'environ 1 mm de long (stade larvaire dérivant). À l'issue de cette phase, qui dure environ 3 semaines, les courants les ramènent vers le littoral. À la fin du stade larvaire, les larves se fixent sur le fond marin et, en l'espace de 5 à 12 jours, se métamorphosent en adultes miniatures (juvéniles) d'environ 4 mm de largeur.

Statistique

Moins d'une larve sur mille survit jusqu'au stade juvénile. Et moins d'un pour cent des juvéniles survit jusqu'à l'âge adulte.

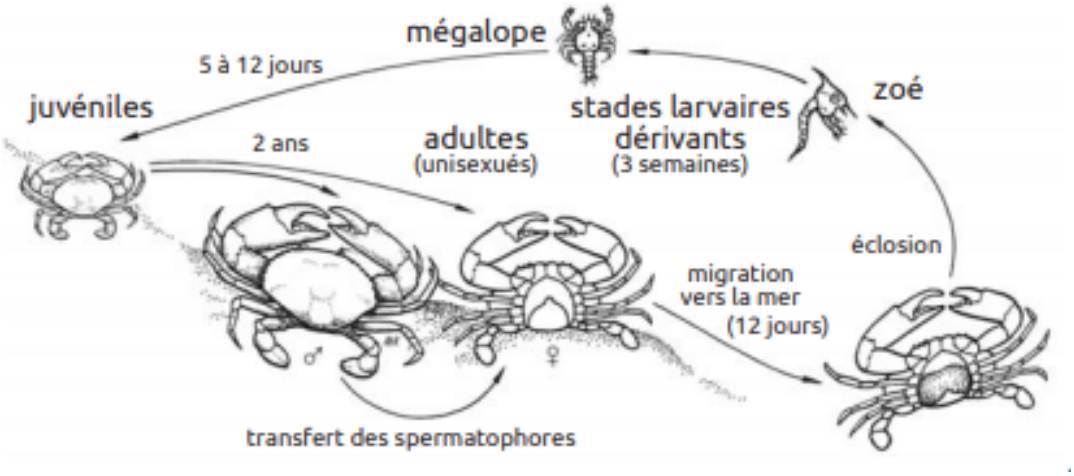

Les techniques de pêche utilisées:

- À la main, tout simplement, en s'aidant parfois d'un bâton muni d'un crochet pour extraire les crabes de leur terrier
- Au harpon, de nuit, à la lumière d'une lampe de poche
- Avec des épuisettes munies d'un long manche, dans les herbiers
- Avec des filets maillants en bordure de mangrove pour capturer les crabes qui se déplacent vers des eaux plus profondes

- Avec des casiers et des balances à crabe appâtés, fabriqués avec du fil Nylon ou du grillage.

Les mesures n'étant pas adaptées au milieu communautaire
Les gestionnaires réglementent fréquemment la pêche du crabe de palétuvier, surtout dans les pays où il a de la valeur sur le marché local.
Ces mesures ne conviennent généralement pas à la gestion de la pêche en milieu communautaire car peut y avoir des conflits mais à exposer tout de même aux pêcheurs de l'îles:

- Imposition de quotas ou limitation des prises (un nombre spécifié de crabes par jour)
- Limitation du nombre de casiers
- L'octroi de permis pour la vente des crabes

Les mesures plus adapter pour Huahine :

- Interdire la capture des femelles ou, au moins, celle des femelles grainées et des crabes à carapaces molles
- Interdire la capture de tous les crabes de taille inférieure à la taille minimale 12 cm
- À défaut de limite de taille fixée par les autorités nationales, la communauté pourrait imposer une taille minimale de 14 cm (A voir avec les pêcheurs)
- Protéger les mangroves et les herbiers locaux, les habitats essentiels des crabes de palétuvier
- Une fermeture supplémentaire de 3 mois serait idéalement une solution. (A voir avec les pêcheurs de l'île)
- Créer un comité de surveillance communautaire pour surveiller les pratiques de pêche et s'assurer que la réglementation est respectée.

f. Benitier/Pahua

Reproduction et cycle biologique
Les bénitiers sont mâles lorsqu'ils sont jeunes jusqu'à environ 5cm devenant hermaphrodites simultanés par la suite et atteignent leur maturité sexuelle à environ 2 ans.La ponte se produit pendant les mois les plus chauds de l'année. Le bénitier pond ses œufs environ 30 minutes après avoir émis son sperme, afin d'éviter l'auto-fécondation. Le nombre d'œufs pondus par chaque individu varie d'une espèce à l'autre, et les gros bénitiers en produisent des centaines de millions. Les œufs fécondés donnent naissance à de petits organismes flottants (stade larvaire) qui dérivent dans la mer pendant une dizaine de jours.

Statistique
Moins d'une larve sur mille atteint le stade juvénile (jeune bénitier) et se fixe définitivement sur le fond marin, et moins d'un pour cent des juvéniles survit jusqu'à l'âge adulte et la maturité sexuelle.

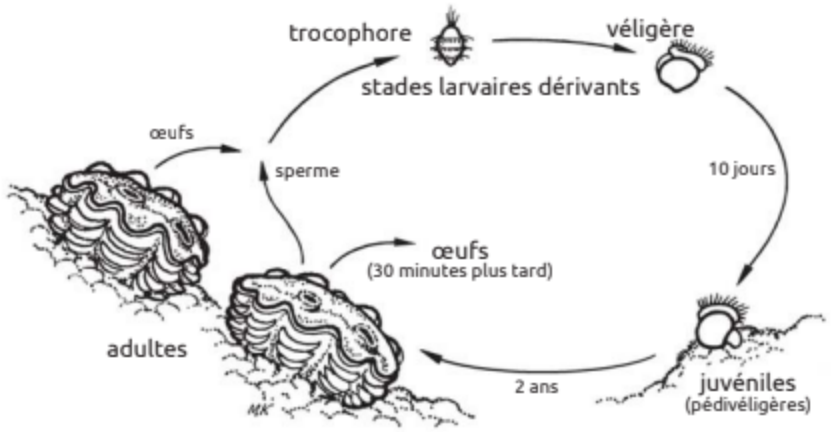

Il est important de gérer les stocks de bénitier, car de nombreuses espèces, qui ont fait l'objet de surpêche, ont déjà disparu dans de nombreux endroits du Pacifique.

Certains services des pêches ont interdit la pêche commerciale des bénitiers et imposé des limites de prise, qui varient de trois à dix bénitiers par personne et par jour, pour la consommation personnelle. La vente de bénitier aux hôtels et aux restaurants locaux peut être interdite ou strictement réglementée. Les autorités peuvent jouer un rôle important en interdisant l'exportation de bénitier et en empêchant la pêche illégale par les navires de pêche étrangers.

<u>Les mesures plus adapter pour Huahine :</u>

- Interdire l'utilisation d'appareils respiratoires sous-marins, ce qui offrirait une certaine protection aux plus gros bénitiers établis dans des eaux plus profondes, où ils pourront donner naissance à des juvéniles qui se fixent dans les petits fonds.

- Créer des réserves (zones interdites à la pêche) où la pêche du bénitier est interdite. Ces réserves doivent contenir de grands nombres de bénitiers concentrés dans des zones restreintes, pour que le sperme ait les meilleures chances de féconder les œufs pondus par les bénitiers à proximité. Après la dizaine de jours où les larves flottent dans la mer, un certain nombre d'entre elles atteindront le stade juvénile et se fixeront dans des zones voisines situées en aval du courant,où les spécimens pourront grandir avant d'être finalement pêchés.

- Fermer en alternance 3 mois avec la langouste la pêche aux bénitiers.

- Créer un comité de surveillance communautaire pour surveiller les pratiques de pêche et s'assurer que la réglementation est respectée.

Annexe 2: Les résultats de nos entretiens avec les pêcheurs de Huahine, en détail.

Parea

- **24 pêcheurs** ont été interrogés.
- **Pour ou contre la création des nouvelles réglementations :** 83% des pêcheurs veulent créer une sorte de nouvelle réglementation de la pêche.
- **Âge :** 38% de pêcheurs ont 30 ans ou moins, 38% ont entre 31-50 ans et 24% ont 51 ans ou plus.
- **Revenu :** 42% des pêcheurs interrogés vivent exclusivement de la pêche.
- **Pêche aux crustacés :** 21% des pêcheurs pêchent le crabe ou le varo, 21% pêchent la langouste et 33% pêchent la langouste & le crabe.
- **Chasse sous-marine :** 71% des pêcheurs participent à la chasse sous-marine « pupuhi », et d'entre eux 88% participent à la chasse sous-marine de nuit « pupuhi po ».
- **Pêche aux filets :** 33% des pêcheurs pêchent avec des filets dont seulement 1% pêchent avec des filets de moins de 3,5 doigts.
- **Pêche aux bénitiers (pahua) :** Seuls 4% des pêcheurs qui récoltent le pahua le vendent.
- **Transport de pêche :** 17% des pêcheurs ont un va'a, 38% ont un bateau à moteur, 44% n'ont ni vaa ni bateau.
- **Changements environnementaux les plus constatés :** Une diminution des poissons en général, des pahua, et des fruits de mer
- **Règlement de taille de pupuhi po:** 71% des pêcheurs soutiennent la réglementation de 30 cm pour le pupuhi po en fonction des espèces.
- **Règlement des langoustes :** 79% des pêcheurs sont favorables à une fermeture supplémentaire alternée de 3 mois pour la pêche aux langoustes.
- **Règlement des bénitiers (pahua) :** 79% soutiennent une fermeture alternée de 3mois/3mois pour la pêche aux bénitiers (pahua).
- **Règlement des crabes et varo :** 79% soutiennent la fermeture supplémentaire pour le crabe (papa'a) et Varo.
- **Règlement des filets :** 92% des pêcheurs souhaitent interdire les filets de moins de 3,5 doigts dans leur commune et sur Huahine.
- **ZPR pour ou contre :** 96% sont en faveur de la création d'une ZPR dans leur district.
- **Les acteurs clés :** « L'association paruru te tai roto no Parea » avec son président Michel et le club de pêche « Matairea spearfishing » avec son président Raiani ITCHNER et les membres du bureau avec le soutien de Tavana Gyle TEMEHARO sont les acteurs clés de cette commune qui souhaiteraient participer à la création et/ou à l'application de la ZPR.

Fitii

- **19 pêcheurs** ont été interrogés.
- **Pour ou contre la création des nouvelles réglementations :**79% des pêcheurs veulent créer une sorte de nouvelle réglementation de la pêche.
- **Âge :** 32% de pêcheurs ont 30 ans ou moins, 37% ont entre 31-50 ans et 32% ont 51 ans ou plus
- **Revenu :** 47% des pêcheurs interrogés vivent exclusivement de la pêche
- **Pêche aux crustacés :** 11% des pêcheurs pêchent le crabe/ou le varo, 26% pêchent la langouste et 11% pêchent la langouste & le crabe.
- **Chasse sous-marine :** 79% des pêcheurs participent à la chasse sous-marine « pupuhi », et d'entre eux 73% participent à la chasse sous-marine de nuit « pupuhi po ».
- **Pêche aux filets :** 42% des pêcheurs pêchent avec des filets et 26% pêchent avec des filets de moins de 3,5 doigts.
- **Pêche aux bénitiers (pahua) :** 16% des pêcheurs qui récoltent le pahua le vendent.
- **Transport de pêche :** 30% des pêcheurs ont un va'a, 70% ont un bateau à moteur
- **Changements environnementaux les plus constatés :** Une diminution des poissons en général, des fruits de mer et l'augmentation de coraux morts
- **Espèces clés à protéger :** Le perroquet, le napoléon et le « paraha peue » sont les 3 principaux poissons que les pêcheurs veulent le plus protéger
- **Règlement de taille de pupuhi po :** 90% des pêcheurs soutiennent la réglementation de 30 cm pour le pupuhi po en fonction des espèces.
- **Règlement des filets** : 95% des pêcheurs souhaitent interdire les filets de moins de 3,5 doigts dans leur commune et sur Huahine.
- **Règlement des langoustes :** 90% des pêcheurs sont favorables à une fermeture supplémentaire alternée de 3 mois pour la pêche aux langoustes
- **Règlement des bénitiers (pahua) :** 84% soutient une fermeture alternée de 3mois/3mois pour la pêche aux bénitiers (pahua)
- **Règlement des crabes et varo :** 95% soutient la fermeture supplémentaire pour le crabe/varo
- **ZPR pour ou contre :** 84% sont en faveur de la création d'une ZPR dans leur district
- **Les acteurs clés :** « L'association Haavai tai roto Heeuri» avec son président David ROURA sont les acteurs clés de cette commune qui souhaiteraient participer à la création et/ou à l'application de la ZPR.

Maeva

- **18 pêcheurs** ont été interrogés.
- **Pour ou contre la création des nouvelles réglementations :** 83% des pêcheurs veulent créer une sorte de nouvelle réglementation de la pêche
- **Âge :** 5% de pêcheurs ont 30 ans ou moins, 33% ont entre 31-50 ans et 62% ont 51 ans ou plus

- **Revenu :** 33% des pêcheurs interrogés vivent exclusivement de la pêche
- **Pêche aux crustacés :** 33% des pêcheurs pêchent le crabe/le varo, 5% pêchent la langouste et 28% pêchent la langouste & le crabe.
- **Chasse sous-marine :** 44% des pêcheurs participent à la chasse sous-marine « pupuhi », et d'entre eux 88% participent à la chasse sous-marine de nuit « pupuhi po ».
- **Pêche aux filets** : 44% des pêcheurs pêchent avec des filets dont 50% pêchent avec des filets de moins de 3,5 doigts.
- **Pêche aux bénitiers (pahua) :** 33% de pêcheurs pêchent de pahua , 0% d'entre eux les vend.
- **Pêche à l'époque contre maintenant :** 46% des pêcheurs disent qu'ils attrapent plus de poissons avant contre 0% qui pensent que la pêche est meilleure aujourd'hui.
- **Transport de pêche :** 50% des pêcheurs ont un va'a, 33% ont un bateau à moteur, 17% n'ont ni vaa ni bateau.
- **Changements environnementaux les plus constatés :** Une diminution des poissons en général, des fruits de mer, et l'augmentation de la pollution du lac du au fa'a'apu du motu et aux habitations au bord du lac.
- **Espèces clés à protéger :** Le perroquet, le « paraha peue » et le « 'ume » sont les 3 principaux poissons que les pêcheurs veulent le plus protéger.
- **Règlement de taille de pupuhi po :** 94% des pêcheurs soutiennent la réglementation de 30 cm pour le pupuhi po en fonction des espèces.
- **Règlement des filets :** 100% des pêcheurs souhaitent interdire les filets de moins de 3,5 doigts dans leur commune et sur Huahine.
- **Règlement des langoustes :** 83% des pêcheurs sont favorables à une fermeture supplémentaire alternée de 3 mois pour la pêche aux langoustes.
- **Règlement des bénitiers (pahua) :** 94% soutiennent une fermeture alternée de 3mois/3mois pour la pêche aux bénitiers (pahua).
- **Règlement des crabes et varo :** 83% soutient la fermeture supplémentaire pour le crabe/varo
- **ZPR pour ou contre :** 94% sont en faveur de la création d'une ZPR dans leur district
- **Les acteurs clés :** « L'association A paruru te roto no Faunanui» avec son président TEFAATAUMARAMA Josélito et les membres de son bureau, plus TUFAIMEA Hubert sont les acteurs clés de cette commune qui souhaiteraient participer à la création et/ou à l'application de la ZPR.

Faie

- **5 pêcheurs** ont été interrogés.
- **Pour ou contre la création des nouvelles réglementations :** 80% des pêcheurs veulent créer une sorte de nouvelle réglementation de la pêche.
- **Âge :** 20% de pêcheurs ont 30 ans ou moins, 40% ont entre 31-50 ans, et 40% ont 51 ans ou plus.
- **Revenu :** 60% des pêcheurs interrogés vivent exclusivement de la pêche.

- **Pêche aux crustacés :** 0% des pêcheurs pêchent le varo, 60% pêchent la langouste, et 20% pêchent la langouste et crabe.
- **Chasse sous-marine :** 80% des pêcheurs participent à la chasse sous-marine « pupuhi », et d'entre eux 100% participent à la chasse sous-marine de nuit « pupuhi po ».
- **Pêche aux filets** : 20% des pêcheurs pêchent avec des filets dont 100% pêchent avec des filets de moins de 3,5 doigts.
- **Pêche aux bénitiers (pahua) :** 0% des pêcheurs qui récoltent le pahua le vend.
- **Pêche à l'époque contre maintenant :** 60% des pêcheurs disent qu'ils attrapent plus des poissons avant contre 0% qui pensent que la pêche est meilleure aujourd'hui.
- **Transport de pêche :** 20% des pêcheurs ont un va'a, 80% ont un bateau à moteur.
- **Changements environnementaux les plus constatés :** Une diminution des poissons en général et des langoustes, et l'augmentation des coraux morts .
- **Espèces clés à protéger :** Le perroquet, le « 'ume » et le « paraha peue » sont les 3 principaux poissons que les pêcheurs veulent le plus protéger.
- **Règlement de taille de pupuhi po :** 100% des pêcheurs soutiennent la réglementation de 30 cm pour le pupuhi po en fonction des espèces.
- **Règlement des filets :** 100% des pêcheurs souhaitent interdire les filets de moins de 3,5 doigts dans leur commune et sur Huahine.
- **Règlement des langoustes :** 80% des pêcheurs sont favorables à une fermeture supplémentaire alternée de 3 mois pour la pêche aux langoustes.
- **Règlement des bénitiers (pahua) :** 100% soutient une fermeture alternée de 3mois/3mois pour la pêche aux bénitiers (pahua).
- **Règlement des crabes et varo :** 100% soutient la fermeture supplémentaire pour le crabe/varo.
- **ZPR pour ou contre :** 80% sont en faveur de la création d'une ZPR dans leur district
- **Les acteurs clés :** La Tavana Edna ITCHNER, Antoine TEFAATAUMARAMA, Vincent TRIPIER, et Ludovic RAURAHI sont les acteurs clés de cette commune qui souhaiteraient participer à la création et/ou à l'application de la ZPR.

Fare

- **6 pêcheurs** ont été interrogés.
- **Pour ou contre la création des nouvelles réglementations :** 66% des pêcheurs veulent créer une sorte de nouvelle réglementation de la pêche.
- **Âge :** 50% de pêcheurs ont 30 ans ou moins, 17% ont entre 31-50 ans et 33% ont 51 ans ou plus.
- **Revenu :** 17% des pêcheurs interrogés vivent exclusivement de la pêche.
- **Pêche aux crustacés :** 17% des pêcheurs pêchent le crabe/ou le varo, 50% pêchent la langouste et 0% pêchent la langouste & le crabe.
- **Chasse sous-marine :** 67% des pêcheurs participent à la chasse sous-marine « pupuhi », et d'entre eux 75% participent à la chasse sous-marine de nuit « pupuhi po ».
- **Pêche aux filets** : 47% des pêcheurs pêchent avec des filets dont 75% pêchent avec des filets de moins de 3,5 doigts.

- **Pêche aux bénitiers (pahua) :** 0% des pêcheurs qui récoltent le pahua le vend.
- **Pêche à l'époque contre maintenant :** 83% des pêcheurs disent qu'ils attrapent plus de poissons avant contre 17% qui pensent que la pêche est meilleure aujourd'hui.
- **Transport de pêche :** 33% des pêcheurs ont un va'a, 33% ont un bateau à moteur, 34% n'ont ni vaa ni bateau.
- **Changements environnementaux les plus constatés :** Une diminution des poissons en général, des langoustes et l'augmentation de coraux morts.
- **Espèces clés à protéger :** Le perroquet, le « para'i » et le « 'ume » sont les 3 principaux poissons que les pêcheurs veulent le plus protéger.
- **Règlement de taille de pupuhi po:** 100% des pêcheurs soutiennent la réglementation de 30 cm pour le pupuhi po en fonction des espèces.
- **Règlement des filets :** 83% des pêcheurs souhaitent interdire les filets de moins de 3,5 doigts dans leur commune et sur Huahine.
- **Règlement des langoustes :** 83% des pêcheurs sont favorables à une fermeture supplémentaire alternée de 3 mois/3 mois pour la pêche aux langoustes.
- **Règlement des bénitiers (pahua) :** 83% soutient une fermeture alternée de 3mois/3mois pour la pêche aux bénitiers (pahua).
- **Règlement des crabe et varo :** 100% soutient la fermeture supplémentaire pour le crabe/varo.
- **ZPR pour ou contre :** 83% sont en faveur de la création d'une ZPR dans leur district
- **Les acteurs clés :** Le club de pêche de Fare avec son président Kevin CERANJERUSALEMY et Hiro LEMAIRE sont les acteurs clés de cette commune qui souhaiteraient participer à la création et/ou à l'application de la Rahui traditionnelle ou Rahui + ZPR.

Tefarerii

- **12 pêcheurs** ont été interrogés.
- **Pour ou contre la création des nouvelles réglementations :** 67% des pêcheurs veulent créer une sorte de nouvelle réglementation de la pêche.
- **Âge :** 33% de pêcheurs ont 30 ans ou moins, 33% ont entre 31-50 ans, et 33% ont 51 ans ou plus.
- **Revenu :** 25% des pêcheurs interrogés vivent exclusivement de la pêche.
- **Pêche aux crustacés :** 25% des pêcheurs pêchent le crabe ou le varo, 8% pêchent la langouste, et 42% pêchent la langouste & le crabe.
- **Chasse sous-marine :** 92% des pêcheurs participent à la chasse sous-marine « pupuhi », et d'entre eux 100% participent à la chasse sous-marine de nuit « pupuhi po ».
- **Pêche aux filets** : 58% des pêcheurs pêchent avec des filets dont 48% pêchent avec des filets de moins de 3,5 doigts.
- **Pêche aux bénitiers (pahua) :** Sur les pêcheurs de pahua, 0% des pêcheurs le vend.
- **Transport de pêche :** 33% des pêcheurs ont un va'a, 67% ont un bateau à moteur.
- **Changements environnementaux les plus constatés :** Une diminution des poissons en général, papa'a et langoustes et la présence de coraux morts.
- **Règlement de taille de pupuhi po:** 92% des pêcheurs soutiennent la réglementation de 30 cm pour le pupuhi po en fonction des espèces.

- **Règlement des filets :** 75% des pêcheurs souhaitent interdire les filets de moins de 3,5 doigts dans leur commune et sur Huahine.
- **Règlement des langoustes :** 92% des pêcheurs sont favorables à une fermeture supplémentaire alternée de 3 mois pour la pêche aux langoustes.
- **Règlement des bénitiers (pahua) :** 75% soutiennent une fermeture alternée de 3mois/3mois pour la pêche aux bénitiers (pahua).
- **Règlement des crabe et varo :** 83% soutiennent la fermeture supplémentaire pour le crabe/varo.
- **ZPR pour ou contre :** 92% sont en faveur de la création d'une ZPR dans leur district.
- **Les acteurs clés :** « L'association paruru te mana natura no Tefarerii » sont les acteurs clés de cette commune qui avec pour président TINIRAU Fernand et secretaire PEASE-CHICOU Samantha les membres de leur association participent actuellement à la création d'une ZPR.

Maroe

- **17 pêcheurs** ont été interrogés.
- **Pour ou contre la création des nouvelles réglementations :** 82% des pêcheurs veulent créer une sorte de nouvelle réglementation de la pêche.
- **Âge :** 18% de pêcheurs ont 30 ans ou moins, 59% ont entre 31-50 ans, et 24% ont 51 ans ou plus.
- **Revenu :** 12% des pêcheurs interrogés vivent exclusivement de la pêche.
- **Pêche aux crustacés :** 77% des pêcheurs pêchent le crabe/ou le *varo*, 6% pêchent la langouste et 12% pêchent la langouste & le crabe.
- **Chasse sous-marine :** 53% des pêcheurs participent à la chasse sous-marine « *pupuh*i », et d'entre eux 78% participent à la chasse sous-marine de nuit « *pupuhi po* ».
- **Pêche aux filets** : 65% des pêcheurs pêchent avec des filets dont 72% pêchent avec des filets de moins de 3,5 doigts.
- **Pêche aux bénitiers (pahua) :** Sur les pêcheurs de pahua, 12% des pêcheurs le vendent.
- **Transport de pêche :** 53% des pêcheurs ont un va'a, 35% ont un bateau à moteur, 12% n'ont ni vaa ni bateau.
- **Changements environnementaux les plus constatés :** Une diminution des papa'a et des pahua, la présence de coraux morts, plus de boue dans l'eau à cause du terrassement
- **Règlement de taille de pupuhi po:** 88% des pêcheurs soutiennent la réglementation de 30 cm pour le pupuhi po en fonction des espèces.
- **Règlement des filets :** 82% des pêcheurs souhaitent interdire les filets de moins de 3,5 doigts dans leur commune et sur Huahine.
- **Règlement des langoustes :** 77% des pêcheurs sont favorables à une fermeture supplémentaire alternée de 3 mois/3mois pour la pêche aux langoustes
- **Règlement des bénitiers (pahua) :** 77% soutient une fermeture alternée de 3mois/3mois pour la pêche aux bénitiers (pahua)

- **Règlement des crabe et varo :** 71% soutient la fermeture supplémentaire pour le crabe/varo
- **ZPR pour ou contre :** 59% sont en faveur de la création d'une ZPR dans leur district
- **Les acteurs clés :** Tavana Eremoana TEPA et Douglas ROI sont les acteurs clés de cette commune qui aimeraient participer à la création et/ou à l'application de la ZPR.

Haapu

Le Rahui de Haapu se constitue des réglementations du RAHUI POLYNESIEN mis en place par la DRM (http://www.ressources-marines.gov.pf/reglementation-rahui/) et y ont ajouté des règles supplémentaires :

- Les fermetures des papa'a/varo et des langoustes/pahua sont alternées tous les 3 mois en tenant compte de la fermeture du Rahui Polynésien (fermé de février à avril) et d'août à octobre.
- L'interdiction d'utiliser les nasses (faa) ainsi que le filet de pêche pour pêcher les crabes
- Interdiction du "PARU" (les pêcheurs attrapent des petits crabes et trainent trop de bouteilles en plastique dans la mer), seul le "RAMA" est autorisé la nuit.
- Seulement en journée la pêche aux crabes avec 5 cannes "Hi" est autorisée est par famille
- Interdiction de poser le filet dans la baie de Haapu la nuit
- Taille du filet autorisée: moins de 50m, 2 doigts, à poser en journée
- Pour la pêche aux bénitiers, un « pot d'ice-cream » par famille et il faut les nettoyer sur au récif

- **10 pêcheurs** ont été interrogés à Haapu.
- **100% d'entre eux sont d'accord avec le Rahui mis en place chez eux.**
- La population de Haapu n'était **pas d'accord au début** sur la fermeture des crustacés et pahua. Cependant **les pêcheurs se sont rendus compte** que ça en valait la peine de fermer 3 mois en alternance.
- Les pêcheurs de Haapu **ont dû se diversifier au niveau de la pêche et revenu**. Avant il y en avait qui ne pêchaient que les crabes. Aujourd'hui ils ont dû faire face à une fermeture supplémentaire de 3 mois et ont dû se réorienter vers la langouste pour subvenir à leurs besoins.
- Quatre pêcheurs interrogés de Haapu soutiennent la réglementation de 30 cm pour le *pupuhi po* en fonction des espèces voir même aller jusqu'à 40cm.
- Trois pêcheurs sont d'accord avec la fermeture lors des rassemblements de reproducteurs.
- Ils sont tous d'accord que les autres communes suivent la même alternance 3 mois/3 mois pour le crabe et le langoustes et créent leur propre rahui aussi afin d'éviter les conflits et que tout le monde puisse bénéficier de ses propres ressources.
- **On peut en conclure que la Commune de Haapu soutient ce projet à l'échelle de l'île.**